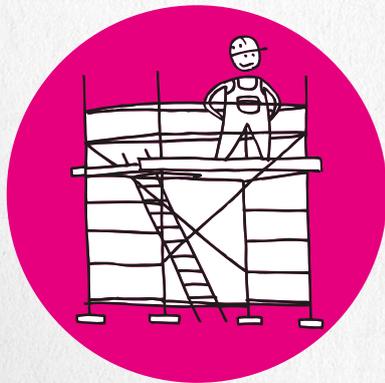


# RAPPORT DE SINISTRALITÉ RÉGIONALE

## 2015 Ile-de-France



ACCIDENTS  
DU TRAVAIL



ACCIDENTS  
DE TRAJET



MALADIES  
PROFESSIONNELLES

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
Champs d'activités couverts par les statistiques AT/MP	4
Dénombrement des sinistres	4
Dénombrement des effectifs	5
Définition des indicateurs	5
Nomenclatures	6
Source des données	7
<b>RISQUE ACCIDENT DU TRAVAIL</b>	<b>8</b>
Généralités	8
Évolution de certains indicateurs sur 10 ans	10
Focus sur les décès	12
Répartition de la sinistralité en fonction des tranches d'effectifs	14
Sinistralité sectorielle	15
Circonstances des accidents	21
État du codage	21
Activité physique spécifique (ce que faisait la victime juste avant l'accident)	22
Déviations (ce qui a dysfonctionné)	23
Agent matériel de la déviation (ce qui a fait que ça a dysfonctionné)	24
Modalité de la blessure ou contact (le type de blessure occasionnée)	25
Focus sur les trois premières déviations	26
Analyse par grandes catégories de risques	28
Sinistralité régionale	30
Évolution des indicateurs de sinistralité 2015 par secteur d'activité	31
<b>RISQUE ACCIDENT DE TRAJET</b>	<b>33</b>
Généralités	33
Évolution de certains indicateurs sur 10 ans	35
Analyse par grandes catégories de risque	35
Activité physique spécifique (activité exercée par la victime juste avant l'accident)	36
Déviations (ce qui a dysfonctionné)	37
Agent matériel de la déviation (ce qui a fait que ça a dysfonctionné)	38
Modalité de la blessure ou contact (le type de blessure occasionnée)	39
Évolution des indicateurs de sinistralité 2015 par secteur d'activité	40
<b>RISQUE MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	<b>42</b>
Généralités	42
Évolution de certains indicateurs sur 10 ans	44
Détail par tableau de Maladies Professionnelles	44
Sinistralité sectorielle	47
Évolution des indicateurs de sinistralité 2015 par secteur d'activité	49
Focus sur les troubles musculo-squelettiques (TMS)	50
Focus sur les cancers d'origine professionnelle	55
<b>DONNÉES FINANCIÈRES</b>	<b>57</b>

# Introduction

Le présent livret de sinistralité offre une synthèse descriptive des principales informations disponibles sur la sinistralité régionale AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) du régime général de la Sécurité Sociale pour l'ensemble des secteurs d'activité, en Ile-de-France et pour l'année 2015.

Les sinistres dont il est tenu compte dans ces statistiques sont les sinistres AT/MP — accidents du travail, du trajet ou maladies professionnelles — ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès au sens des articles L411-1, L411-2 et L461-1 du Code de la Sécurité Sociale.

## ■ CHAMPS D'ACTIVITÉS COUVERTS PAR LES STATISTIQUES AT/MP

Les statistiques AT/MP couvrent le champ des sinistres du seul régime général. Elles n'incluent donc pas les sinistres concernant les personnes relevant du régime agricole, du régime social des indépendants ou de la fonction publique territoriale, hospitalière ou d'État.

Les statistiques AT/MP du régime général sont généralement présentées à travers les neuf grandes branches d'activités, ou CTN (comités techniques nationaux), tels que définis par l'arrêté du 22 décembre 2000. La déclinaison régionale de ces Comités Techniques se traduit de la manière suivante :

- CTR1** : Industries de la métallurgie (CTN A).
- CTR2** : Industries du bâtiment et des travaux publics (BTP) (CTN B).
- CTR3** : Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C).
- CTR4** : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie (CTN E).  
Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu (CTN F).
- CTR5** : Industries et commerces de l'alimentation (CTN D).  
Commerce non alimentaire (CTN G).
- CTR6** : Activités de services I (banques, assurances, administrations...) (CTN H).  
Activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...) (CTN I).

À ces principaux secteurs d'activités, viennent s'ajouter les catégories professionnelles des sièges sociaux et bureaux des secteurs d'activité présentés plus haut, ainsi que d'autres catégories professionnelles particulières, comme par exemple, les personnes occupées exclusivement au service de particuliers, les vendeurs à domicile...(CTN Z).

Il est à noter que les statistiques des Comités Techniques Régionaux (CTR) présentées dans ce document n'incluent pas les statistiques des bureaux et sièges sociaux.

## ■ DÉNOMBREMENT DES SINISTRES

Les rubriques « Accidents du Travail en 1<sup>er</sup> règlement », « Accidents de Trajet en 1<sup>er</sup> règlement » et « Maladies Professionnelles en 1<sup>er</sup> règlement » recensent les sinistres ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1<sup>er</sup> règlement :

- d'Indemnités Journalières (IJ), correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'Indemnités en Capital (IC) ou d'un capital représentatif de rente, correspondant à la réparation d'une Incapacité Permanente (IP),

- ou d'un capital représentatif de décès, consécutif à un accident mortel. Les accidents du travail et les maladies professionnelles ne sont donc comptabilisés au sein de ses rubriques « En 1<sup>er</sup> règlement » que l'année correspondant à ce 1<sup>er</sup> règlement et pas les années suivantes,
- les journées d'incapacités temporaires, les incapacités permanentes et les décès font l'objet de dénombrements complémentaires,
- les journées indemnisées sont dénombrées au sein de la rubrique « Journées d'IT », quelle que soit l'année de 1<sup>er</sup> règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisés en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident,
- les nouvelles IP sont recensées au sein de la rubrique « Nouvelles incapacités permanentes » l'année d'imputation de l'indemnité en capital (pour les taux d'IP inférieurs à 10 %) ou l'année d'imputation du capital représentatif de rente (pour les taux d'IP supérieurs ou égaux à 10 %),
- les décès sont comptabilisés au sein de la rubrique « Décès » l'année d'imputation du capital représentatif de décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente.

## ■ DÉNOMBREMENT DES EFFECTIFS

Les sections d'établissement prises en compte sont les sections d'établissement actives de l'année n, rattachées à l'un des 9 CTN, hors bureaux et sièges sociaux.

Le nombre de salariés est déterminé en conformité avec l'arrêté du 17 octobre 1995 dans le but de statuer sur le mode de tarification des entreprises. Cet effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée.

Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre sont comptés pour un, ceux travaillant à temps partiel sont comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

Pour les salariés en intérim, le mode de calcul diffère par le fait que l'effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque mois de l'année considérée, et non plus du trimestre.

## ■ DÉFINITION DES INDICATEURS

Les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

- l'indice de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1<sup>er</sup> règlement pour 1 000 salariés,
- le taux de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1<sup>er</sup> règlement par million d'heures de travail,
- le taux de gravité des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail,
- l'indice de gravité des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 100 %,
- le taux moyen d'une IP est la somme des taux d'IP rapportée à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

Ces définitions qui rapportent des dénombrements liés aux sinistres à la population au travail n'ont de sens statistique que pour les accidents du travail ou les accidents de trajet d'une année donnée. Ils ne peuvent pas s'appliquer en l'état aux maladies d'origine professionnelle prises dans leur ensemble, non seulement parce que certaines maladies sont en nombres statistiquement non significatifs, mais aussi parce que les expositions en cause peuvent être intervenues dans un passé

lointain non daté précisément. Une exception pourrait être faite pour les TMS, à la fois parce qu'ils sont nombreux, et parce que leur délai de prise en charge reste limité dans le temps. Mais ceci resterait néanmoins une approximation dans la mesure où une part non négligeable des expositions remonte à l'année précédente.

## NOMENCLATURES

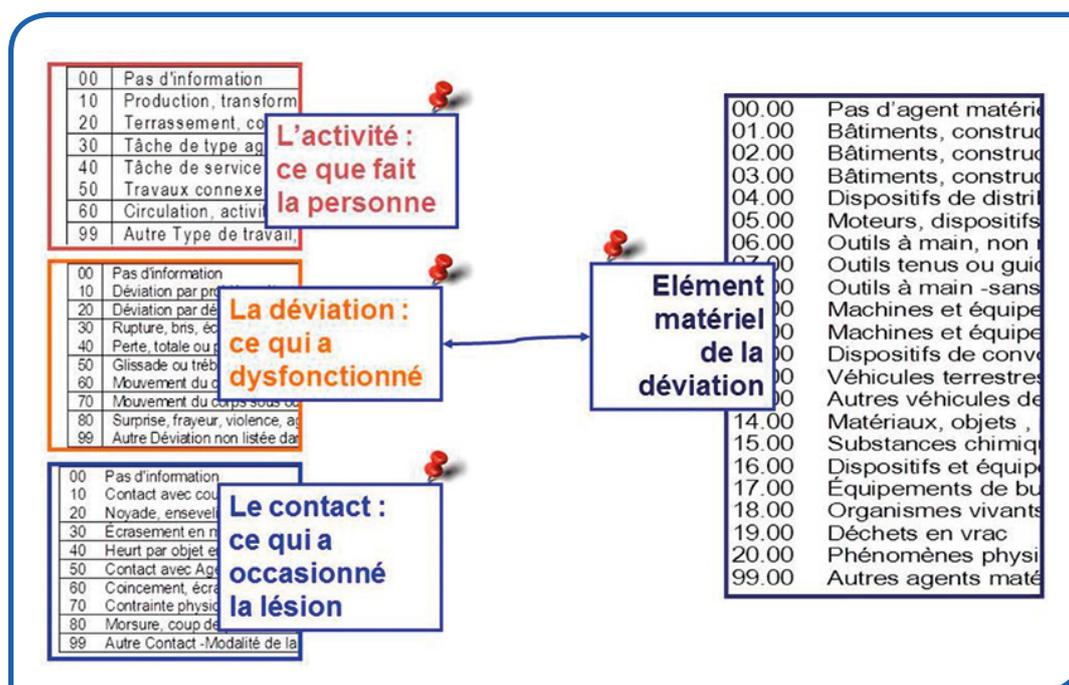
Depuis 2013, certaines des nomenclatures utilisées dans ce livret et dans les autres publications statistiques de la Direction Régionale des Risques Professionnels ont changé par rapport aux années précédentes. Elles sont désormais alignées sur la méthodologie SEAT III d'EUROSTAT qui s'impose aux états membres de l'Union européenne, conformément au règlement UE 349/2011 du 11 avril 2011.

En ce qui concerne les secteurs d'activité, la nomenclature utilisée est la NAF (Nomenclature d'Activités Française) maintenue par l'INSEE. Ainsi, les statistiques n'utilisent plus depuis 2013 le code risque attribué par la caisse régionale à la SE (section d'établissement), sauf pour identifier le CTR dont elle relève. Et dans ce CTR particulier, les effectifs et les sinistres de la SE seront comptabilisés sous le code NAF que l'INSEE a attribué à l'établissement dans lequel est logée la SE.

En ce qui concerne les circonstances des accidents, quatre informations viennent se substituer à l'élément matériel qui était utilisé auparavant. Il s'agit de :

- l'activité physique spécifique (ce que faisait la personne au moment de l'accident),
- la déviation (ce qui a dysfonctionné, par exemple une chute),
- son agent matériel (l'objet en cause, par exemple une échelle),
- les modalités du contact (la manière dont la victime a été blessée, par exemple un écrasement, un heurt, une coupure...).

Figure 1  
Schéma de description des circonstances des accidents



## ■ SOURCE DES DONNÉES

Les statistiques présentées dans ce document sont établies à partir des bases de données annuelles régionales et nationales :

- issues de SGE TAPR (système de gestion des comptes employeurs pour la tarification et la prévention) ;
- mises à jour au 1<sup>er</sup> semestre de l'année N +1 (la base de l'année 2015 mise à jour au 1<sup>er</sup> semestre 2016).

**NOTA :** Entre 2014 et 2015, des codes risque changent du CTN : seuls les CTN B et E ne sont pas impactés. Les données 2013 à 2015 tiennent compte des transferts de codes risque entre CTN, permettant ainsi de les comparer.

# Risque

## Accidents du travail\*

### ■ GÉNÉRALITÉS

Après un fléchissement en 2013, le nombre de salariés en Ile-de-France continue de progresser avec près de 130 000 salariés de plus en 2015 par rapport à l'année précédente. Le nombre d'heures travaillées et sections d'établissement augmentent dans les mêmes proportions que l'effectif francilien par rapport à l'année précédente. Notons que l'Ile-de-France concentre toujours plus d'un quart de l'effectif salarié national.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'année précédente, l'année 2015 présente une variation contrastée des principaux indicateurs de sinistralité relatifs aux accidents du travail. Ainsi :

- après une décroissance significative du nombre d'accidents en 1<sup>er</sup> règlement sur la période 2011-2013, nous constatons que la hausse amorcée en 2014 se poursuit en 2015 (+0,7%). Cependant l'évolution du nombre d'accident rapportée à celle des effectifs salariés et des heures travaillées, se traduit par une diminution des indicateurs de fréquence des accidents (indice et taux de fréquence). Ainsi, avec 23,3 accidents pour 1 000 salariés en Ile-de-France, l'année 2015 atteint son niveau le plus bas sur ces 5 dernières années. Notons également que la part des accidents du travail de 4 jours d'arrêt ou plus est quasiment stable sur les 3 dernières années et représente environ 90 % des accidents du travail,
- le nombre de journées d'arrêt de travail suit la même évolution que le nombre d'accidents du travail en premier règlement. Avec plus de 7,6 millions de journées, le nombre de journées indemnisées en 2015 atteint son niveau le plus haut depuis 2011. Le nombre de journées d'interruptions temporaires de travail ayant augmenté dans des proportions supérieures au nombre d'accidents avec arrêt, la durée moyenne d'arrêt d'un accident de travail confirme la tendance à la hausse affichée les années précédentes avec 70 jours d'arrêt par accident en 2015,
- concernant le nombre de nouvelles incapacités permanentes, l'année 2015 marque une rupture au regard de la tendance enregistrée les quatre années précédentes. Sans atteindre les niveaux des années 2011 à 2013, avec 246 nouvelles incapacités permanentes de plus qu'en 2014, le nombre de nouvelles incapacités permanentes repart à la hausse. Bien que les incapacités permanentes soient la conséquence des sinistres de l'année ou des années antérieures, nous remarquons que les effets de l'augmentation des incapacités permanentes conjugués à la hausse, dans une moindre mesure des effectifs, se traduisent par un nombre d'incapacités permanentes pour 1 000 salariés légèrement plus élevé en 2015 qu'en 2014. Nous constatons également que la tendance régionale en matière de fréquence et de gravité des incapacités partielles permanentes diffère, significativement d'une tendance nationale à la baisse,
- les décès augmentent de presque 44 % entre 2014 et 2015 pour atteindre le niveau le plus haut depuis 2011. Les décès d'Ile-de-France représentent 19 % des décès comptabilisés sur l'ensemble du territoire.

En synthèse, l'année 2015 est marquée par un contraste des tendances reposant sur une baisse des indicateurs de fréquence et une hausse des indicateurs de gravité, soit des accidents moins fréquents mais plus graves. Cette tendance est à mettre en perspective avec les pyramides des âges des entreprises des différents secteurs.

\* En italique : taux d'évolution annuel entre 2014 et 2015

Tableau 1

### Principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail en Ile-de-France sur la période 2011/2015

Données statistiques IDF tous CTR - AT	2011	2012	2013	2014	2015	France 2015	Poids IDF / France
Nombre de salariés	4 564 042 1,2%	4 626 725 1,4%	4 542 208 -1,8%	4 577 220 0,8%	4 708 375 2,9%	18 449 720 1,0%	26%
Nombre de Sections d'Établissements (SE)	488 882 1,4%	496 396 1,5%	486 386 -2,0%	492 596 1,3%	508 005 3,1%	2 267 724 7,4%	22%
Nombre d'heures travaillées (en milliers)	6 671 323 -3,4%	6 575 346 -1,4%	6 580 223 0,1%	6 569 451 -0,2%	6 736 753 2,5%	27 325 936 0,8%	25%
Nombre d'AT en 1er règlement	114 218 -1,8%	111 564 -2,3%	107 036 -4,1%	108 916 1,8%	109 648 0,7%	624 525 0,5%	18%
dont AT avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année	/	/	98 226	100 127	101 006	566 050 0,6%	18%
Nombre de journées d'IT	7 155 484 2,0%	7 145 830 -0,1%	7 139 435 -0,1%	7 518 637 5,3%	7 666 063 2,0%	39 617 316 2,7%	19%
Nombre de nouvelles IP	8 075 -2,9%	7 308 -9,5%	6 891 -5,7%	6 120 -11,2%	6 366 4,0%	36 046 -1,6%	18%
dont IC avec taux < 10%	5 445 -0,3%	4 977 -8,6%	4 782 -3,9%	4 312 -9,8%	4 406 2,2%	25 194 -4,0%	17%
dont IP avec taux >= 10%	2 630 -7,7%	2 331 -11,4%	2 109 -9,5%	1 808 -14,3%	1 960 8,4%	10 852 -4,0%	18%
Nombre de décès	84 5,0%	70 -16,7%	85 21,4%	71 -16,5%	102 43,7%	545 2,8%	19%
Somme des taux IP	81 642 -6,0%	70 934 -13,1%	69 496 -2,0%	60 578 -12,8%	66 883 10,4%	369 132 -3,5%	18%
<b>Incapacité Temporaire (IT)</b>							
IF	25,0 -3,0%	24,1 -3,6%	23,6 -2,3%	23,8 1,0%	23,3 -2,1%	33,9 -0,3%	/
TF	17,1 1,6%	17,0 -0,9%	16,3 -4,1%	16,6 1,9%	16,3 -1,8%	22,9 -0,2%	
TG	1,1 5,5%	1,1 1,3%	1,1 -0,2%	1,1 5,5%	1,1 -0,6%	1,4 2,0%	
Nombre moyen d'IJ	63 3,8%	64 2,2%	67 4,1%	69 3,5%	70 1,3%	63 2,2%	
<b>Incapacité Permanente (IP)</b>							
IF	1,8 -4,0%	1,6 -10,7%	1,5 -4,0%	1,3 -11,9%	1,4 1,1%	2,0 -3,2%	/
IG	12,2 -2,8%	10,8 -11,8%	10,6 -2,1%	9,2 -12,7%	9,9 7,7%	13,5 -4,3%	
Moyenne des taux d'IP	10,1 -3,3%	9,7 -4,0%	10,1 3,9%	9,9 -1,9%	10,5 6,1%	10,2 -1,3%	

Données régionales AT/MP issues de SGE TAPR sur les 9 Comités Techniques Nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Entre 2014 et 2015, des codes risque changent de CTN : seuls les CTN B et E ne sont pas impactés.

Ce fichier tient compte des transferts de codes risque entre CTN, permettant ainsi de comparer les données 2013 à 2015.

## ■ ÉVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS SUR 10 ANS

Une rétrospective sur les dix dernières années des évolutions annuelles des accidents du travail et de certains indicateurs associés permettent d'apporter une visibilité complémentaire sur les grandes tendances de la sinistralité régionale.

Ainsi, nous remarquons sur la figure 2 que la tendance constatée depuis 2014 marque une rupture dans la tendance affichée ces dix dernières années, avec notamment une stabilisation de l'indice de fréquence entre 2013 et 2015.

Dès lors, il semblerait que l'évolution des AT soit en partie structurellement liée à celle des salariés. Ce constat repose sur l'observation de l'évolution des courbes de la figure 2 qui montre que l'indice de fréquence évolue tendanciellement moins vite que le nombre d'accident du travail. L'année 2015 illustre cette évolution avec un indice de fréquence jamais atteint sur la période décennale malgré une augmentation du nombre d'accidents avec arrêt depuis 2013.

Figure 2

**Évolution du nombre et de la fréquence des accidents du travail en Ile-de-France sur la période 2006-2015**

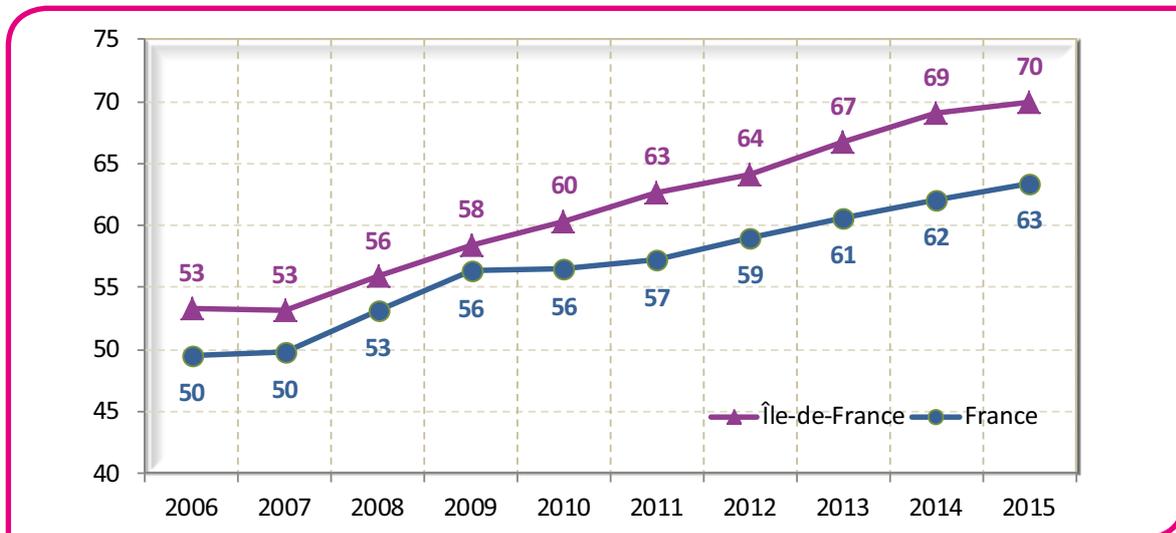


Données régionales AT/MP issues des bases annuelles SGE TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux, non compris : bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Les deux figures ci-après (3 et 4) permettent d'aborder la sinistralité régionale des accidents du travail sous l'angle de la gravité.

Figure 3

**Évolution du nombre moyen d'Indemnités Journalières des accidents du travail en premier règlement sur la période 2006/2015 et comparaison entre Ile-de-France et France**

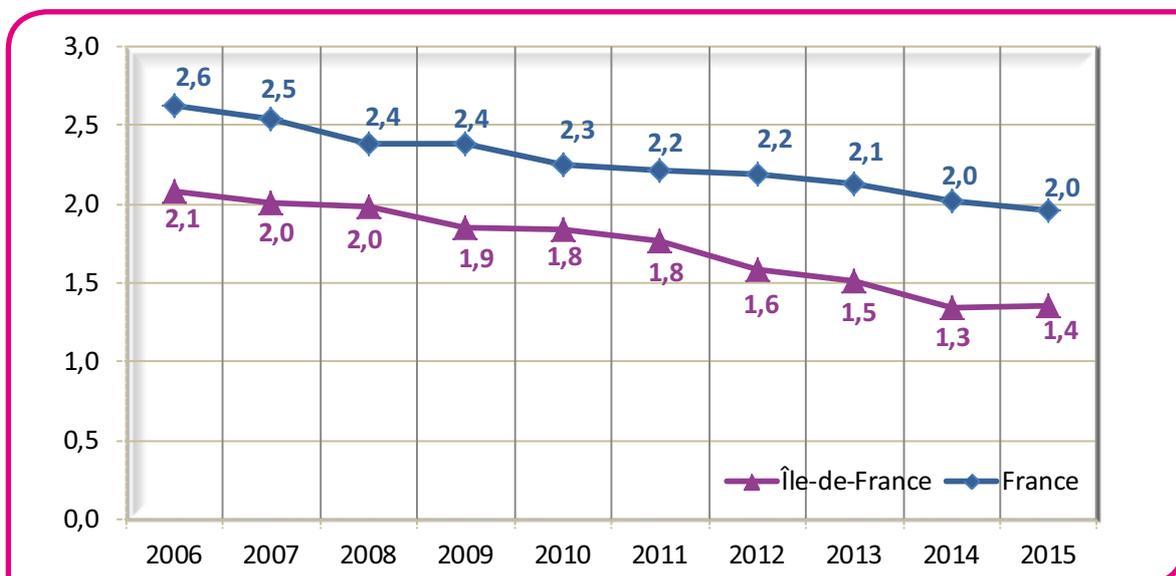


À l'instar de la France, en Ile-de-France, le nombre moyen de jours d'arrêt par accident de travail continue d'augmenter depuis 2006. Cependant, cette tendance s'explique en partie par une évolution significativement plus importante du nombre de journées indemnisées en rapport au nombre d'accidents du travail.

Ce constat se confirme après l'observation de l'évolution de l'indice de fréquence des incapacités permanentes (figure 4) pour les accidents du travail. Effectivement, depuis dix ans, le nombre d'incapacités permanentes, bien qu'étant souvent la conséquence des sinistres antérieurs lors de leur comptabilisation dans l'année de leur 1<sup>er</sup> règlement, est en diminution constante jusqu'en 2014. L'année 2015 apparaît comme étant la première année sur cette période pour laquelle nous constatons l'accroissement de la fréquence avec 1,4 incapacités permanentes pour 1 000 salariés en Ile-de-France contre 2 incapacités permanentes pour 1 000 salariés en France.

Figure 4

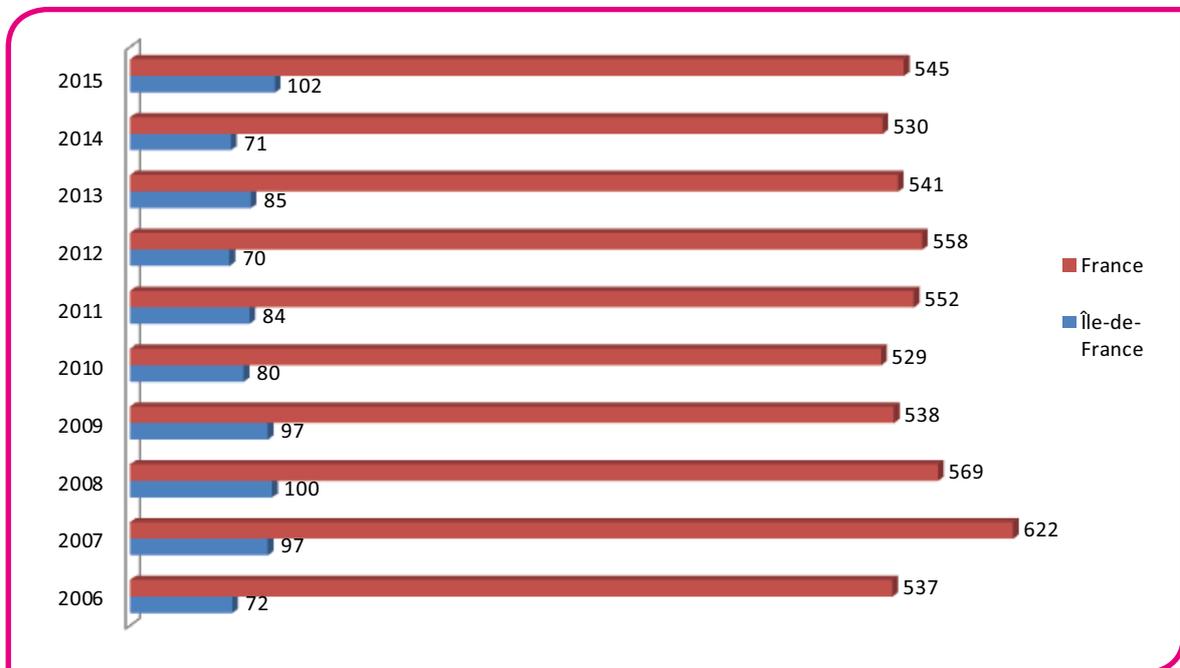
**Évolution de l'indice de fréquence des incapacités permanentes pour les accidents du travail sur la période 2006/2015 et comparaison entre Ile-de-France et France**



Enfin, bien que le nombre de décès soit un indicateur statistiquement moins significatif nous constatons que l'évolution du nombre des accidents mortels en Ile-de-France est annuellement erratique mais en moyenne constant sur une période de 10 ans. Le nombre de décès en France suit globalement la même tendance malgré des variations moins importantes.

Figure 5

### Évolution du nombre de décès liés aux accidents du travail sur la période 2006/2015



### ■ FOCUS SUR LES DÉCÈS

Le tableau 2 ci-après permet de mettre en évidence la répartition des accidents mortels survenus sur la période 2013/2015. Nous pouvons constater que :

- les activités du CTN B, C et D concentrent 63 % des accidents mortels pour l'année 2015, alors qu'elles représentaient en 2013, 55 % et en 2014, 45 % du nombre total de décès en Ile-de-France,
- pour la plupart des CTN, le nombre d'accidents mortels est sensiblement le même chaque année malgré quelques variations,
- le CTN B est le secteur d'activité comptabilisant le plus grand nombre de décès sur la période, et le CTN I le nombre le plus faible,
- les CTN C et D enregistrent la plus forte augmentation de décès sur l'année 2015.

Tableau 2

Répartition du nombre de décès par secteur d'activité sur la période triennale 2013/2015

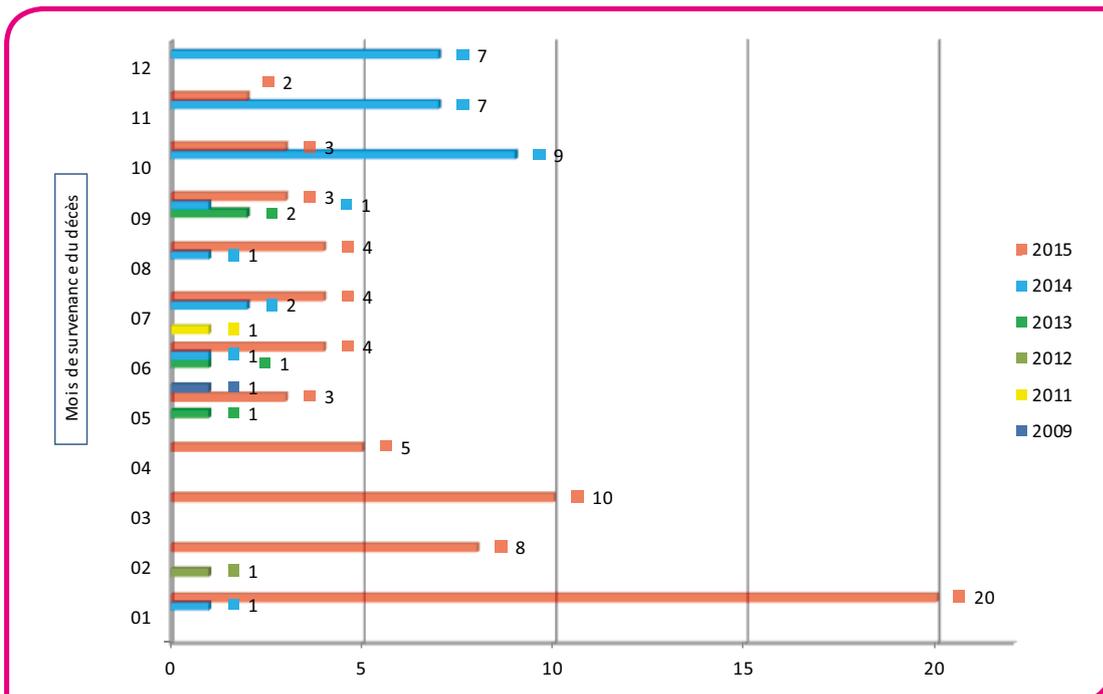
CTN	2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
AA	6	7%	6	8%	2	2%
	<b>-45%</b>		<b>0%</b>		<b>-67%</b>	
BB	23	27%	20	28%	23	23%
	<b>44%</b>		<b>-13%</b>		<b>15%</b>	
CC	19	22%	10	14%	30	29%
	<b>46%</b>		<b>-47%</b>		<b>200%</b>	
DD	5	6%	2	3%	12	12%
	<b>25%</b>		<b>-60%</b>		<b>500%</b>	
EE	2	2%	1	1%	1	1%
	<b>200%</b>		<b>-50%</b>		<b>0%</b>	
FF	1	1%	4	6%	2	2%
	<b>0%</b>		<b>300%</b>		<b>-50%</b>	
GG	8	9%	10	14%	8	8%
	<b>-20%</b>		<b>25%</b>		<b>-20%</b>	
HH	10	12%	6	8%	9	9%
	<b>-9%</b>		<b>-40%</b>		<b>50%</b>	
II	11	13%	12	17%	15	15%
	<b>175%</b>		<b>9%</b>		<b>25%</b>	
IDF	85	100%	71	100%	102	100%
	<b>21%</b>		<b>-16%</b>		<b>44%</b>	

La figure 6 ci-après permet d'expliquer en partie l'augmentation des décès en 2015 à travers l'identification de :

- l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015,
- le crash d'hélicoptère sur l'émission de télé-réalité « Dropped » en mars 2015.

Figure 6

Évolution des décès par secteur d'activité sur la période triennale 2013/2015



## ■ RÉPARTITION DE LA SINISTRALITÉ EN FONCTION DES TRANCHES D'EFFECTIFS

Le tableau 3 et les figures associées 7 et 8 permettent de mettre en perspective la relation entre sinistralité et taille d'établissement.

Le tableau 3 montre que bien que concentrant 81 % des établissements, la tranche d'établissement dont l'effectif est compris entre 1 et 19 représente 29 % du nombre de salariés et 26 % du nombre d'accidents du travail en 1<sup>er</sup> règlement ; alors que la tranche 50 à 199 totalise environ 28 % du nombre d'accidents du travail pour 21 % des salariés d'Ile-de-France. Notons que près de 5 % des accidents touche 9 % des salariés travaillant dans les entreprises de plus de 1 500 salariés (0,03 % des SE).

La figure 7 met en évidence le poids des tranches cumulées.

Par ailleurs, nous observons, d'après la figure 8, que près d'un tiers des nouvelles IP surviennent dans les établissements franciliens dont l'effectif est compris entre 1 et 19 salariés, et un quart dans les établissements comprenant entre 50 et 199 salariés.

La majorité des décès (hors maladies professionnelles) survenus au cours de l'année 2015, soit 82 % des accidents du travail mortels, ont eu lieu dans des établissements de moins de 200 salariés.

Tableau 3

### Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par tranches d'effectif en 2015

	Nombre de SE		Nombre de salariés		Nombre AT en premier versement		Nouvelles IP		Nombre de Décès		Nombre de jours indemnisés		Somme des taux IP	
1 à 19	409 178	80,55%	1 385 741	29,43%	28 708	26,18%	1 902	29,88%	40	39,22%	2 085 866	27,21%	21 848	32,67%
20 à 49	20 371	4,01%	620 896	13,19%	19 531	17,81%	1 055	16,57%	17	16,67%	1 292 178	16,86%	11 052	16,52%
50 à 199	10 705	2,11%	996 215	21,16%	30 428	27,75%	1 532	24,07%	27	26,47%	2 053 627	26,79%	15 124	22,61%
200 à 299	1 287	0,25%	311 114	6,61%	7 277	6,64%	411	6,46%	6	5,88%	502 473	6,55%	4 126	6,17%
300 à 1499	1 738	0,34%	982 255	20,86%	17 632	16,08%	906	14,23%	10	9,80%	1 173 310	15,31%	8 471	12,67%
1500 et plus	137	0,03%	412 154	8,75%	5 636	5,14%	267	4,19%	0	0,00%	335 920	4,38%	2 207	3,30%
Indéfini ou non précisé	64 589	12,71%	0	0,00%	436	0,40%	293	4,60%	2	1,96%	222 689	2,90%	4 055	6,06%
Ile-de-France	508 005	100%	4 708 375	100%	109 648	100%	6 366	100%	102	100%	7 666 063	100%	66 883	100%

Figure 7

### Répartition du nombre de Sections d'établissements, du nombre de salariés et du nombre d'accident du travail par tranche d'effectif en 2015

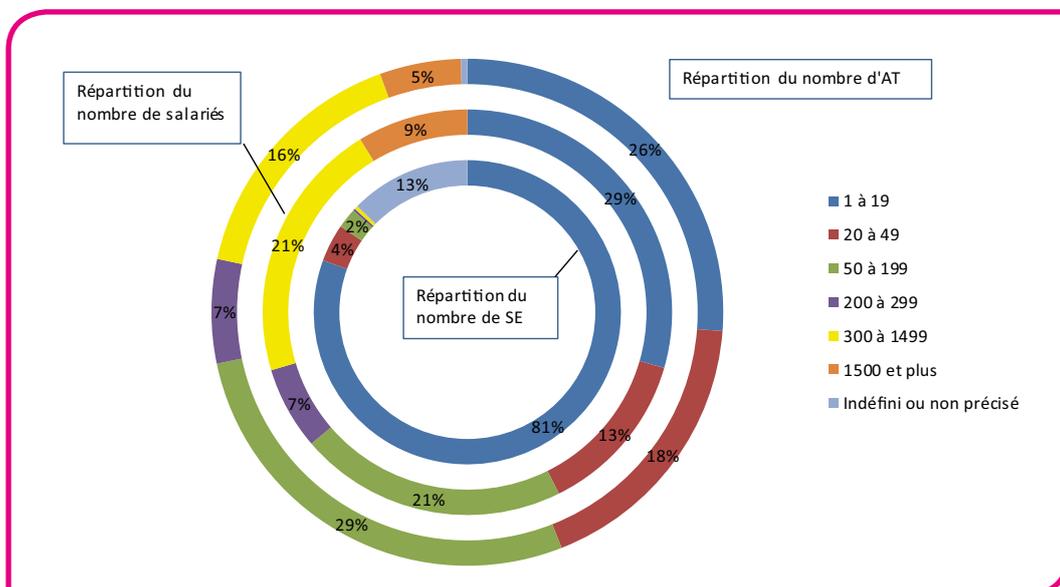
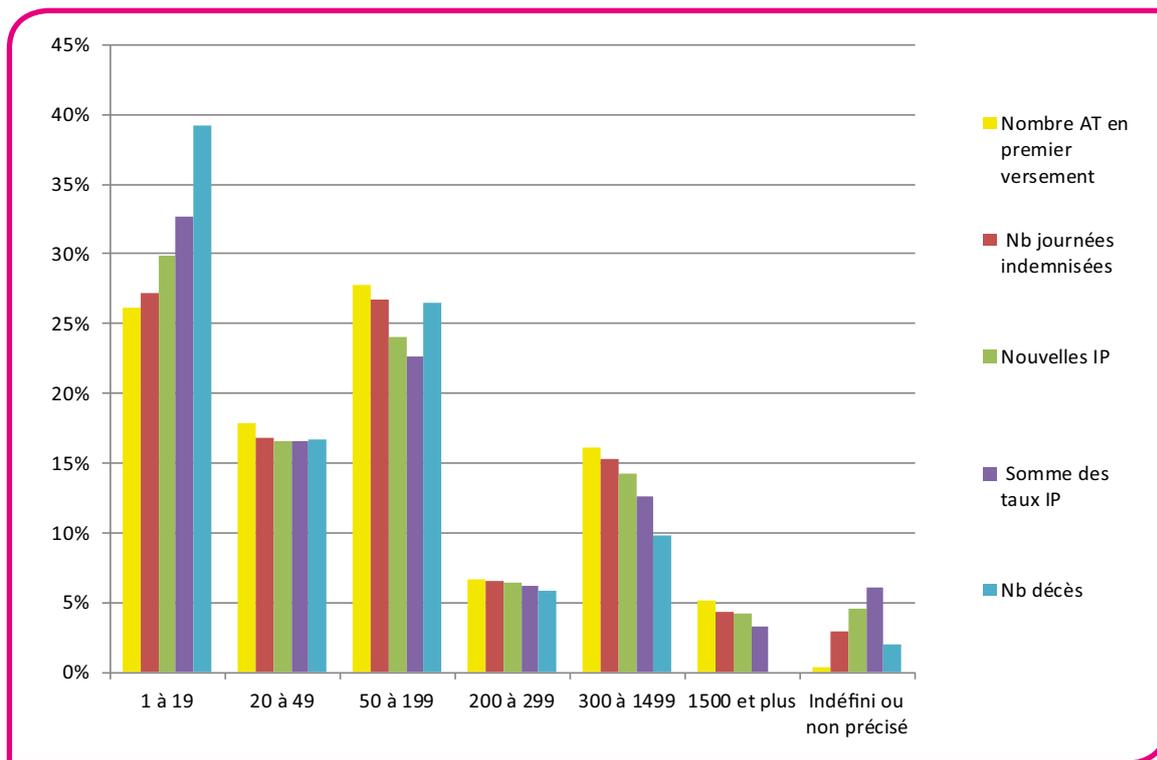


Figure 8

## Répartition des principaux indicateurs prévention par tranches d'effectif en 2015



## ■ SINISTRALITÉ SECTORIELLE

La figure et le tableau suivants, à travers le croisement du CTR et du code NAF au niveau 2 (regroupements sur les 2 premiers caractères de la NAF), proposent une maille intermédiaire entre le CTR et ce qui est appelé dans ce document le « Code NAF », et qui représente le niveau le plus fin de la nomenclature, c'est-à-dire sur 5 caractères, ayant vocation à rendre plus lisible la sinistralité et son évolution dans les grands domaines d'activité d'Ile-de-France.

Elle permet une analyse complémentaire entre une vision de la sinistralité très générale au niveau du CTR et une vision plus détaillée, basée sur les codes NAF du CTR.

Les tableaux ci-après détaillent les effectifs et les accidents de travail en 1<sup>er</sup> règlement, ainsi que l'indice de fréquence en résultant, en fonction des codes NAF selon différents tris :

- **tableau 4** : regroupements par 21 sections NAF selon l'indice de fréquence décroissant,
- **tableau 5** : 20 codes NAF (regroupements au niveau 2) comportant le plus de salariés,
- **tableau 5 bis** : 20 codes NAF (regroupements au niveau 2) ayant le plus d'accidents du travail avec arrêt,
- **tableau 5 ter** : 20 codes NAF (regroupements au niveau 2) présentant les indices de fréquence les plus élevés.

Le tableau 4 présente la maille de la nomenclature NAF se rapprochant le plus des CTR. Nous observons à la lecture de ce tableau que 8 sections NAF présentent des indices de fréquence supérieurs à l'indice de fréquence régional. Parmi ces 8 sections, notons que les données concernant 2 sections (E et A) sont statistiquement moins significatives compte tenu du nombre de salariés concernés et au regard des autres sections NAF.

Enfin, nous constatons que les 5 premières sections NAF, section E exclue, représentant les secteurs du Transport et de l'Entreposage, de la Construction, de la Santé et de l'action sociale, de l'Hébergement et restauration, et de la Réparation de véhicules concentrent 65 % des accidents du travail en 1<sup>er</sup> règlement pour seulement 38 % des salariés.

Tableau 4

## Répartition des accidents par section NAF selon l'indice de fréquence décroissant

Section NAF	Libellés section NAF	Nombre de SE	Nombre de salariés	Nombre d'AT en premier règlement	Dont AT avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année	Nombre de journées d'IT	Nouvelles IP			Décès	Somme des taux IP	IF	TF	IG	TG
							Taux IC < 10%	Taux IP >= 10%	Total						
H	Transports et entreposage	18 508	240 909	14 136	13 233	1 085 537	520	211	731	10	7 091	58,7	37,0	18,6	2,8
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 132	27 563	1 364	1 274	117 482	73	28	101	2	1 058	49,5	32,3	25,0	2,8
F	Construction	53 288	260 286	11 964	11 175	990 697	684	387	1 071	20	12 053	46,0	31,0	31,2	2,6
Q	Santé humaine et action sociale	21 465	352 153	14 243	13 179	924 195	453	174	627	6	5 779	40,4	26,8	10,9	1,7
I	Hébergement et restauration	43 871	284 016	11 010	10 205	639 547	315	117	432	7	4 296	38,8	24,8	9,7	1,4
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	92 761	662 579	19 652	18 082	1 299 504	724	304	1 028	8	9 624	29,7	19,6	9,6	1,3
A	Agriculture, sylviculture et pêche	123	398	11	9	1 041	0	0	0	0	0	27,6	19,2	0,0	1,8
N	Activités de services administratifs et de soutien	61 453	521 214	13 368	12 405	1 140 348	616	286	902	12	9 421	25,6	18,6	13,1	1,6
R	Arts, spectacles et activités récréatives	22 766	120 224	2 769	2 518	142 660	76	28	104	0	794	23,0	21,1	6,0	1,1
L	Activités immobilières	17 145	78 237	1 663	1 544	121 423	89	39	128	0	1 202	21,3	14,5	10,5	1,1
B	Industries extractives	118	1 766	33	32	1 866	2	4	6	0	67	18,7	12,6	25,6	0,7
C	Industrie manufacturière	19 436	351 487	6 468	5 896	426 490	322	140	462	7	5 138	18,4	12,6	10,0	0,8
S	Autres activités de services	31 724	132 244	2 186	2 004	142 884	74	32	106	2	1 276	16,5	11,6	6,8	0,8
O	Administration publique	3 715	274 981	3 521	3 092	157 652	111	34	145	1	1 170	12,8	10,1	3,4	0,5
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	730	9 866	87	74	5 326	5	1	6	0	49	8,8	5,4	3,0	0,3
P	Enseignement	11 085	144 638	1 118	1 001	59 005	43	22	65	0	554	7,7	7,3	3,6	0,4
U	Activités extra-territoriales	343	4 933	35	33	2 576	4	1	5	0	38	7,1	4,2	4,6	0,3
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	54 470	520 698	3 047	2 686	202 167	152	87	239	7	3 181	5,9	4,0	4,2	0,3
K	Activités financières et d'assurance	20 303	310 206	1 387	1 193	81 638	58	25	83	2	928	4,5	3,2	2,1	0,2
J	Information et communication	33 550	409 958	1 501	1 291	91 273	83	36	119	18	2 932	3,7	2,7	5,3	0,2
X	Code NAF inconnu ou non renseigné	19	19	85	80	32 752	2	4	6	0	232	4473,7	3442,0	9394,6	1326,3
Total Ile-de-France		508 005	4 708 375	109 648	101 006	7 666 063	4 406	1 960	6 366	102	66 883	23,3	16,3	9,9	1,1

Tableau 5

## 20 codes NAF (niveau 2\*) comportant le plus de salariés

NAF Niv 2*	Libellé code NAF niveau 2	Section Établissement (SE)		Salariés		AT en premier règlement		IF 2015
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	56 715	11,2%	326 904	6,9%	11 958	10,9%	36,6
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	27 302	5,4%	279 445	5,9%	5 601	5,1%	20,0
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	3 715	0,7%	274 981	5,8%	3 521	3,2%	12,8
56	Restauration	39 275	7,7%	219 585	4,7%	8 625	7,9%	39,3
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	22 185	4,4%	195 068	4,1%	1 021	0,9%	5,2
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	12 934	2,5%	191 256	4,1%	842	0,8%	4,4
43	Travaux de construction spécialisés	42 709	8,4%	183 271	3,9%	9 501	8,7%	51,8
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	10 994	2,2%	179 783	3,8%	464	0,4%	2,6
86	Activités pour la santé humaine	13 545	2,7%	171 274	3,6%	4 203	3,8%	24,5
78	Activités liées à l'emploi	3 594	0,7%	164 542	3,5%	3 710	3,4%	22,5
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	42 734	8,4%	155 600	3,3%	5 015	4,6%	32,2
85	Enseignement	11 085	2,2%	144 638	3,1%	1 118	1,0%	7,7
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	10 635	2,1%	121 755	2,6%	788	0,7%	6,5
88	Action sociale sans hébergement	5 675	1,1%	105 724	2,2%	4 229	3,9%	40,0
49	Transports terrestres et transport par conduites	14 027	2,8%	93 053	2,0%	5 448	5,0%	58,5
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	8 008	1,6%	80 731	1,7%	1 102	1,0%	13,7
94	Activités des organisations associatives	14 493	2,9%	78 485	1,7%	815	0,7%	10,4
68	Activités immobilières	17 145	3,4%	78 237	1,7%	1 663	1,5%	21,3
58	Édition	3 927	0,8%	76 413	1,6%	237	0,2%	3,1
87	Hébergement médico-social et social	2 245	0,4%	75 155	1,6%	5 811	5,3%	77,3
Autres codes NAF niveau 2 (code nomenclature)		145 063	28,6%	1 512 475	32,1%	33 976	31,0%	22,5
Total Ile-de-France		508 005	100%	4 708 375	100%	109 648	100%	23,3

\* (code nomenclature)

Tableau 5 bis

20 codes NAF (niveau 2\*) comportant le plus d'accidents du travail en 1<sup>er</sup> règlement

NAF Niv 2*	Libellé code NAF niveau 2	Section Établissement (SE)		Salariés		AT en premier règlement		IF 2015
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	56 715	11,2%	326 904	6,9%	11 958	10,9%	36,6
43	Travaux de construction spécialisés	42 709	8,4%	183 271	3,9%	9 501	8,7%	51,8
56	Restauration	39 275	7,7%	219 585	4,7%	8 625	7,9%	39,3
87	Hébergement médico-social et social	2 245	0,4%	75 155	1,6%	5 811	5,3%	77,3
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	27 302	5,4%	279 445	5,9%	5 601	5,1%	20,0
49	Transports terrestres et transport par conduites	14 027	2,8%	93 053	2,0%	5 448	5,0%	58,5
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	42 734	8,4%	155 600	3,3%	5 015	4,6%	32,2
88	Action sociale sans hébergement	5 675	1,1%	105 724	2,2%	4 229	3,9%	40,0
86	Activités pour la santé humaine	13 545	2,7%	171 274	3,6%	4 203	3,8%	24,5
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	3 063	0,6%	70 152	1,5%	4 160	3,8%	59,3
78	Activités liées à l'emploi	3 594	0,7%	164 542	3,5%	3 710	3,4%	22,5
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	3 715	0,7%	274 981	5,8%	3 521	3,2%	12,8
51	Transports aériens	299	0,1%	48 695	1,0%	3 019	2,8%	62,0
55	Hébergement	4 596	0,9%	64 431	1,4%	2 385	2,2%	37,0
80	Enquêtes et sécurité	2 421	0,5%	74 549	1,6%	2 319	2,1%	31,1
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	8 744	1,7%	56 230	1,2%	2 093	1,9%	37,2
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	8 715	1,7%	46 688	1,0%	1 970	1,8%	42,2
68	Activités immobilières	17 145	3,4%	78 237	1,7%	1 663	1,5%	21,3
53	Activités de poste et de courrier	941	0,2%	27 633	0,6%	1 476	1,3%	53,4
41	Construction de bâtiments	9 652	1,9%	46 255	1,0%	1 425	1,3%	30,8
	Autres codes NAF	200 893	39,5%	2 145 971	45,6%	21 516	19,6%	10,0
	Total Île-de-France	508 005	100%	4 708 375	100%	109 648	100%	23,3

\* (code nomenclature)

Tableau 5 ter

## 20 codes NAF (niveau 2\*) présentant les indices de fréquence les plus élevés

NAF niv 2*	Libellé code NAF niveau 2	Section Établissement (SE)		Salariés		AT en premier règlement		IF 2015
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
87	Hébergement médico-social et social	2 245	0,4%	75 155	1,6%	5 811	5,3%	77,3
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	256	0,1%	1 411	0,0%	95	0,1%	67,3
38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	691	0,1%	16 385	0,3%	1 035	0,9%	63,2
51	Transports aériens	299	0,1%	48 695	1,0%	3 019	2,8%	62,0
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	3 063	0,6%	70 152	1,5%	4 160	3,8%	59,3
49	Transports terrestres et transport par conduites	14 027	2,8%	93 053	2,0%	5 448	5,0%	58,5
53	Activités de poste et de courrier	941	0,2%	27 633	0,6%	1 476	1,3%	53,4
43	Travaux de construction spécialisés	42 709	8,4%	183 271	3,9%	9 501	8,7%	51,8
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	99	0,0%	1 710	0,0%	87	0,1%	50,9
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	8 715	1,7%	46 688	1,0%	1 970	1,8%	42,2
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1 729	0,3%	20 884	0,4%	846	0,8%	40,5
88	Action sociale sans hébergement	5 675	1,1%	105 724	2,2%	4 229	3,9%	40,0
31	Fabrication de meubles	554	0,1%	2 998	0,1%	119	0,1%	39,7
37	Collecte et traitement des eaux usées	178	0,0%	3 141	0,1%	124	0,1%	39,5
56	Restauration	39 275	7,7%	219 585	4,7%	8 625	7,9%	39,3
77	Activités de location et location-bail	2 537	0,5%	28 018	0,6%	1 097	1,0%	39,2
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	8 744	1,7%	56 230	1,2%	2 093	1,9%	37,2
55	Hébergement	4 596	0,9%	64 431	1,4%	2 385	2,2%	37,0
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	56 715	11,2%	326 904	6,9%	11 958	10,9%	36,6
01	Culture et production animale, chasse et services annexes	78	0,0%	194	0,0%	7	0,0%	36,1
	Autres codes NAF	314 879	62,0%	3 316 113	70,4%	45 563	41,6%	13,7
	Total Île-de-France	508 005	100%	4 708 375	100%	109 648	100%	23,3

\* (code nomenclature)

On peut constater que les 20 premiers regroupements de niveau 2 sont différents en fonction du classement réalisé (effectifs, accidents du travail, indices de fréquence). Néanmoins, bien que la plupart ne ressortent que dans un des trois tableaux, certains codes NAF sont présents quelle que soit la variable considérée mais avec des classements différents, comme par exemple :

- **49** « Transports terrestres et transport par conduite » : Classement par Effectifs (tableau 5) : 15<sup>e</sup> position ; Classement par Accidents du Travail (5bis) : 6<sup>e</sup> position ; Classement par Indices de Fréquence (5ter) : 6<sup>e</sup> position.

Seize codes NAF ressortent dans deux des trois classements. L'association de ces classements suit la répartition suivante : 6 codes NAF concernent l'effectif et le nombre d'accidents du travail et 10 codes NAF sont présents dans le classement concernant le nombre d'accidents du travail et l'indice de fréquence.

Pour le classement par indice de fréquence et nombre d'accidents du travail, les codes NAF concernés sont les suivants :

- **87** « Hébergement médico-social et social »,
- **51** « Transports aériens »,
- **52** « Entreposage et services auxiliaires des transports »,
- **49** « Transports terrestres et transport par conduite »,
- **43** « Travaux de construction spécialisés »,
- **88** « Action sociale sans hébergement »,
- **56** « Restauration »,
- **45** « Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles »,
- **55** « Hébergement »,
- **47** « Commerces de détails à l'exception des automobiles et des motocycles ».

Pour les classements en nombre d'accidents du travail et effectif :

- **81** « Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager »,
- **86** « Activités pour la santé humaine »,
- **78** « Activités liées à l'emploi »,
- **68** « Activités immobilières »,
- **46** « Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles »,
- **84** « Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire ».

On peut observer que 6 codes NAF niveau 2 sont non seulement communs aux trois classements mais figuraient aussi dans les classements en 2014 :

- **43** « Travaux de construction spécialisés »,
- **47** « Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles »,
- **49** « Transports terrestres et transport par conduites »,
- **56** « Restauration »,
- **87** « Hébergement médico-social et social »,
- **88** « Action sociale sans hébergement ».

Nous remarquons également que les 20 codes NAF classés en 2015, indépendamment du critère retenu, étaient dans leur grande majorité déjà présents dans les classements de l'année précédente.

Ces classements traduisent non seulement la représentation de certains secteurs d'activité, mais également du lien étroit entre la sinistralité de ces secteurs et l'action des services Prévention. Effectivement, l'essentiel des secteurs d'activité identifiés dans ces tableaux sont couverts, pendant la période du CP, par un programme national de prévention (garage, transport, restauration, construction) ou par un programme régional (traitement des déchets, établissements sanitaires et sociaux, logistique et messagerie, activité aéroportuaires ...).

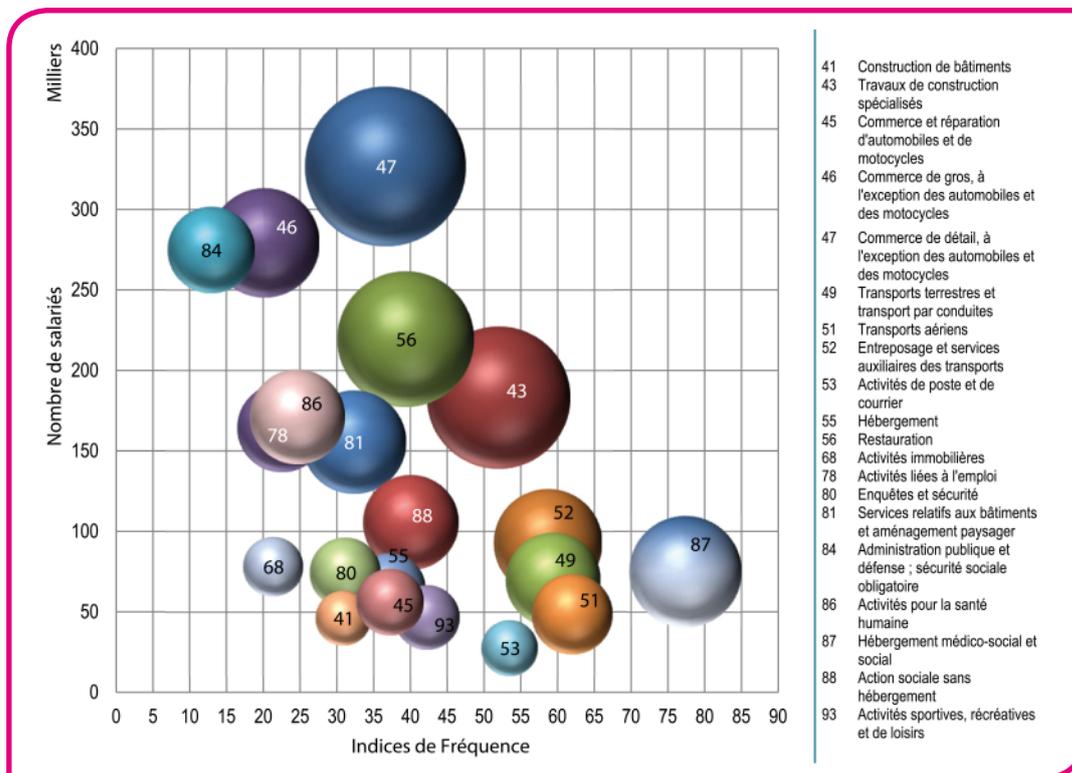
La figure 9 ci-après illustre l'indice de fréquence des accidents du travail en fonction du nombre de salariés pour les 20 codes NAF regroupés au niveau 2 et comportant le plus d'accidents du travail avec arrêt (la surface de la sphère correspondant au nombre d'accidents du travail pour le code considéré).

Dès lors, nous observons qu'avec un effectif et un nombre d'accidents du travail sensiblement équivalents, les secteurs de l'hébergement médico-social, ou du transport présentent des fréquences d'accident particulièrement élevées, avec une démarcation nette du secteur de l'hébergement médico-social. De plus, il apparaît que parmi les cinq activités présentant les indices de fréquence les plus élevés, quatre relèvent des métiers du transport, messagerie et entreposage.

Nous remarquons également que la part du secteur tertiaire, et en particulier du « Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles », avec un nombre de salariés particulièrement élevé présente un indice de fréquence légèrement supérieur à celui de la « Construction de bâtiment ». De même, pour un nombre de salariés sensiblement équivalent, les activités liées aux « Travaux de construction spécialisés » ont une fréquence d'accident significativement supérieure au secteur de la « Restauration ».

Figure 9

Illustration des principaux regroupements du code NAF de niveau 2 sur la base du tableau 5 C



Le tableau suivant apporte une visibilité plus détaillée des activités dans chaque grand secteur, et illustre les codes NAF dont relèvent les entreprises présentant le plus grand nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés.

Tableau 6

**Codes NAF présentant les Indices de Fréquence les plus élevés dans chaque CTN, parmi ceux ayant au moins 500 salariés pour l'année 2015**

CTN	CTN	Libellé CTN	NAF	Libellé du code NAF	Nombre de salariés	Nombre d'AT en premier règlement	IF
01	AA	Industries de la métallurgie	9522Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	834	92	110,3
			4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	723	77	106,5
			4332B	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	548	55	100,4
			2920Z	Fabrication de carrosseries et remorques	947	86	90,8
			2511Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	1 308	91	69,6
02	BB	Industries du bâtiment et des travaux publics (hors bureaux)	4391A	Travaux de charpente	1 217	146	120,0
			4391B	Travaux de couverture par éléments	4 761	421	88,4
			4669B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers	636	56	88,1
			4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	13 693	1 086	79,3
			4332B	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	7 015	531	75,7
03	CC	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	5121Z	Transports aériens de fret	3 171	698	220,1
			8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	608	68	111,8
			4941C	Location de camions avec chauffeur	3 265	357	109,3
			4942Z	Services de déménagement	3 439	318	92,5
			8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.	2 205	194	88,0
04	EE	Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie	2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	546	35	64,1
			2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques	850	51	60,0
			2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	1 313	63	48,0
			2030Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	958	37	38,6
			2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	697	24	34,4
	FF	Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu	2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	761	61	80,2
			4673A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	1 217	79	64,9
			9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros	1 256	60	47,8
			1721B	Fabrication de cartonnages	802	35	43,6
			7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	4 207	173	41,1
05	DD	Services, commerces et industries de l'alimentation	5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	658	85	129,2
			1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	1 449	170	117,3
			5210A	Entreposage et stockage frigorifique	2 326	225	96,7
			4617A	Centrales d'achat alimentaires	1 584	129	81,4
	GG	Commerce non alimentaire	4639A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	2 181	169	77,5
			4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m <sup>2</sup> et plus)	10 421	899	86,3
			7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	4 331	283	65,3
			7732Z	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	2 133	132	61,9
06	HH	Activités de services I [banques, assurances, administrations...]	4711E	Magasins multi-commerces	1 672	98	58,6
			4711D	Supermarchés	3 784	216	57,1
			6820A	Location de logements	3 222	142	44,1
			8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	3 091	126	40,8
	II	Activités de services II [travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...]	5629B	Autres services de restauration n.c.a.	1 726	61	35,3
			8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	1 100	35	31,8
			5813Z	Édition de journaux	774	24	31,0
			8730B	Hébergement social pour handicapés physiques	1 375	152	110,5
			8710C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	6 658	725	108,9
			8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2 461 3	2 621	106,5
			8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	1 887	189	100,2
			8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.	2 732	255	93,3

## ■ CIRCONSTANCES DES ACCIDENTS

Comme évoqué en préambule, au cours des dernières années, plusieurs règlements ont fait évoluer l'organisation des statistiques européennes relatives aux accidents du travail. En particulier, une de leurs conséquences a été de substituer aux éléments matériels classiquement utilisés jusqu'en 2012 la description des circonstances de l'accident selon quatre variables :

- l'activité physique spécifique (ce que faisait la personne au moment de l'accident),
- la déviation (ce qui a dysfonctionné, par exemple une chute),
- et son agent matériel (l'objet en cause, par exemple une échelle),
- ainsi que les modalités du contact (la manière dont la victime a été blessée, par exemple un écrasement, un heurt, une coupure...).

## ■ ÉTAT DU CODAGE

Pour ce qui concerne le régime général de la Sécurité Sociale, la mise en place de ce nouveau système s'est faite à partir des sinistres survenus en 2013, les sinistres survenus les années antérieures étaient toujours codés selon l'ancienne nomenclature des éléments matériels. Les deux nomenclatures coexistent donc encore dans les systèmes d'information. De plus, la montée en charge de cette nouvelle codification, ajoutée au fait qu'elle ne s'applique qu'aux sinistres ayant occasionné au moins quatre jours d'arrêt, fait que l'on ne disposait pas pour l'année 2013 d'une information exploitable pour à peu près 24 % des accidents du travail.

Pour l'année 2015, les effets de la mise en place au cours de l'année 2013 sont toujours perceptibles mais dans une mesure moindre puisque moins de 20 % des sinistres sont précisés comme « Non codés ». Cependant, il convient de préciser que tous les sinistres ayant été identifiés comme codifiables sont en principe codés, aux règles de gestions près qui affectent les statistiques, et en particulier :

- dans les faits, seuls sont codés les sinistres pour lesquels on a connaissance de quatre jours d'arrêt prescrits dans un délai maximum de deux jours après leur reconnaissance. Or il se peut qu'un sinistre engendre quatre jours d'arrêt au-delà de ce délai,
- dans les statistiques sur les circonstances des accidents présentées ici, sont comptabilisés les sinistres qui ont occasionné le remboursement d'au moins quatre jours d'arrêt sur l'année,
- le décalage qu'il peut y avoir entre jours prescrits (la règle de gestion permettant d'identifier les sinistres à coder) et jours effectivement pris (la règle de gestion sur laquelle sont basées les publications statistiques), ainsi que la différence de recul sur lequel on observe les conséquences de ces sinistres selon ces deux règles de gestion, fait que nous ne sommes pas exactement sur les mêmes champs et qu'il reste un seuil a priori d'à peu près 6 % de sinistres en 1<sup>er</sup> règlement avec au moins quatre jours d'arrêt dans l'année, qui sont non codés dans nos statistiques.

En 2013, 76 % des sinistres survenus dans l'année, ayant fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> règlement en 2013 et ayant occasionné au moins quatre jours d'arrêt dans l'année, étaient codés (éventuellement codés « pas d'information ») ; en 2015, ils sont 83 % à être codés (voir tableau 5).

Enfin, en ce qui concerne les autres indicateurs, les circonstances des accidents du travail sont codées en 2015 pour :

- 64 % des IP, les IP étant pour la plupart la conséquence de sinistres survenus les années précédentes,
- 81 % des décès,
- 78 % des jours d'arrêt.

Tableau 7

### Répartition des sinistres «accidents du travail» de l'année 2015 en fonction des grandes catégories de la déviation

Déviation	AT en 1er règlement 2015		IP 2015		Décès 2015		Jours d'arrêt 2015	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Mouvement du corps sans contrainte physique (conduisant généralement à une blessure externe)	19 156	17%	631	10%	4	4%	1 069 406	14%
Mouvement du corps sous ou avec contrainte physique (conduisant généralement à une blessure interne)	19 037	17%	691	11%	2	2%	1 257 792	16%
Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne -	17 101	16%	994	16%	9	9%	1 371 407	18%
Perte, totale ou partielle, de contrôle de machine, moyen de transport - équipement de manutention, outil à main, objet, animal	14 809	14%	728	11%	8	8%	841 461	11%
Pas d'information	11 250	10%	562	9%	29	28%	771 872	10%
Rupture, bris, éclatement, glissade, chute, effondrement d'Agent matériel	4 439	4%	245	4%	2	2%	293 819	4%
Surprise, frayeur, violence, agression, menace, présence	3 422	3%	174	3%	11	11%	267 618	3%
Autre déviation non listée dans cette classification	967	1%	37	1%	16	16%	55 372	1%
Déviation par débordement, renversement, fuite, écoulement, vaporisation, dégagement	512	0%	17	0%		0%	12 832	0%
Déviation par problème électrique, explosion, feu	193	0%	15	0%	2	2%	13 132	0%
AT codés	90 886	83%	4 094	64%	83	81%	5 954 711	78%
AT non codés*	18 762	17%	2 272	36%	19	19%	1 711 352	22%
Total Île-de-France	109 648	100%	6 366	100%	102	100%	7 666 063	100%

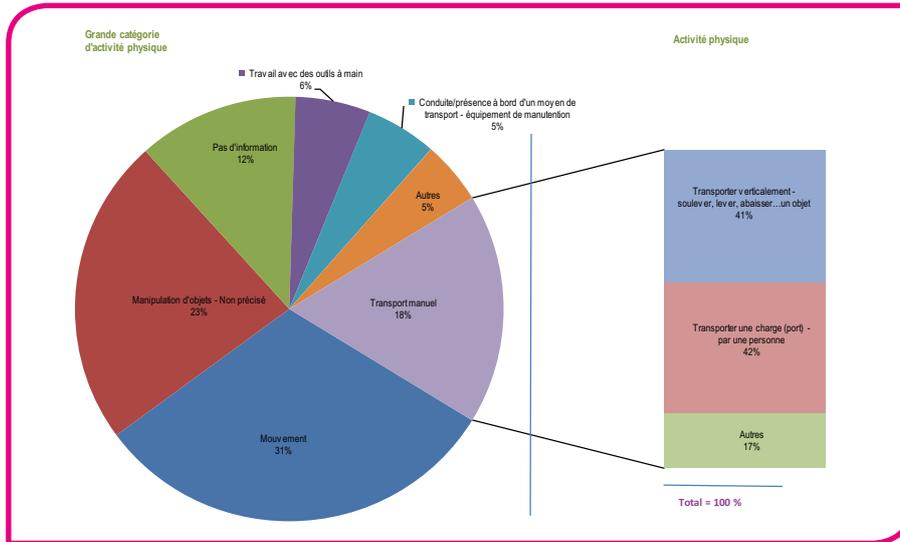
### ■ ACTIVITÉ PHYSIQUE SPÉCIFIQUE (ce que faisait la victime juste avant l'accident)

La nouvelle nomenclature permet donc de connaître ce que faisait la victime lorsque l'accident est survenu. Pour les activités principales :

- dans 31 % des accidents, la victime était en mouvement, le plus souvent en train de marcher, courir, monter, descendre, etc.,
- dans 23 % des cas, elle manipulait des objets, et cela consistait dans presque la moitié des cas à prendre en main, agripper, saisir, tenir à la main, poser l'objet sur un plan horizontal,
- dans 18 % des cas, elle était en train de transporter manuellement quelque chose. Il s'agissait dans la majorité des cas (41 % figure 10) de transporter verticalement un objet, c'est-à-dire de le soulever, le lever, l'abaisser, etc., mais aussi pour 42 % de ces cas de transporter une charge,
- enfin dans 6 % des accidents, elle travaillait avec des outils à main, majoritairement des outils à main manuels c'est-à-dire non motorisés.

Figure 10

Répartition des AT en 1<sup>er</sup> règlement en 2015 avec au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon l'activité qu'exerçait la victime juste avant l'accident



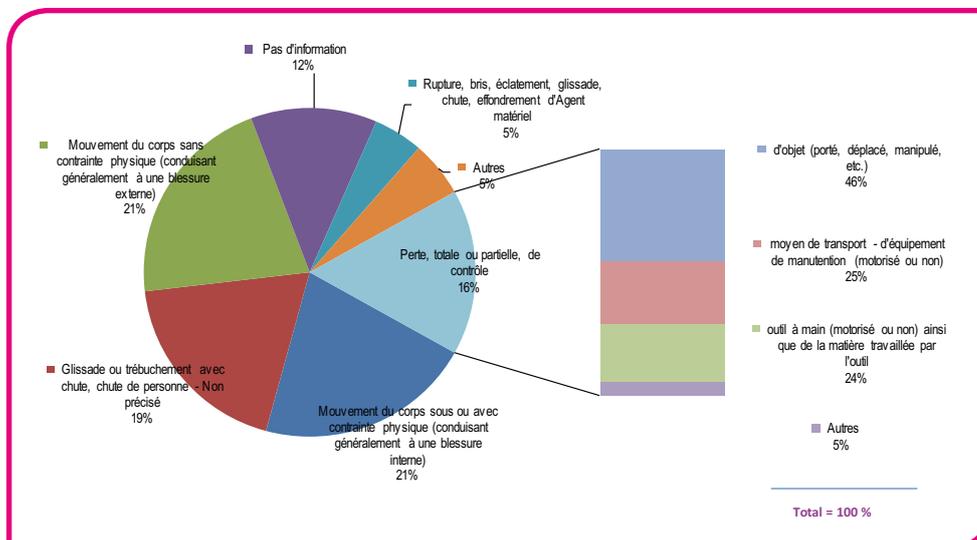
### ■ DÉVIATION (ce qui a dysfonctionné)

Ce qui a dysfonctionné et causé l'accident (la déviation) alors que la victime exerçait l'une de ces activités est :

- dans 40 % des cas, un mouvement du corps, avec ou sans contrainte physique, c'est à dire en soulevant, en portant, en se levant (21 % des accidents liés à un mouvement du corps sous ou avec contrainte physique), les mouvements sans contrainte physique (21 %) étant principalement des mouvements non coordonnés, des gestes intempestifs ou inopportuns,
- dans 16 % des cas la victime a perdu le contrôle de quelque chose : un objet (porté, déplacé, manipulé, etc.) dans 46 % des cas, un outil à main (motorisé ou non) ainsi que la matière travaillée par l'outil (24 %), et pour un quart des cas d'un moyen de transport ou un équipement de manutention (motorisé ou non),
- et dans un peu moins de 20 % des cas, la victime a glissé, trébuché ou chuté, avec un peu plus d'accidents de plain-pied (56 %) que de chutes de hauteur (41 %).

Figure 11

Répartition des AT en 1<sup>er</sup> règlement en 2015 avec au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon ce qui a dysfonctionné et conduit à l'accident (déviations)



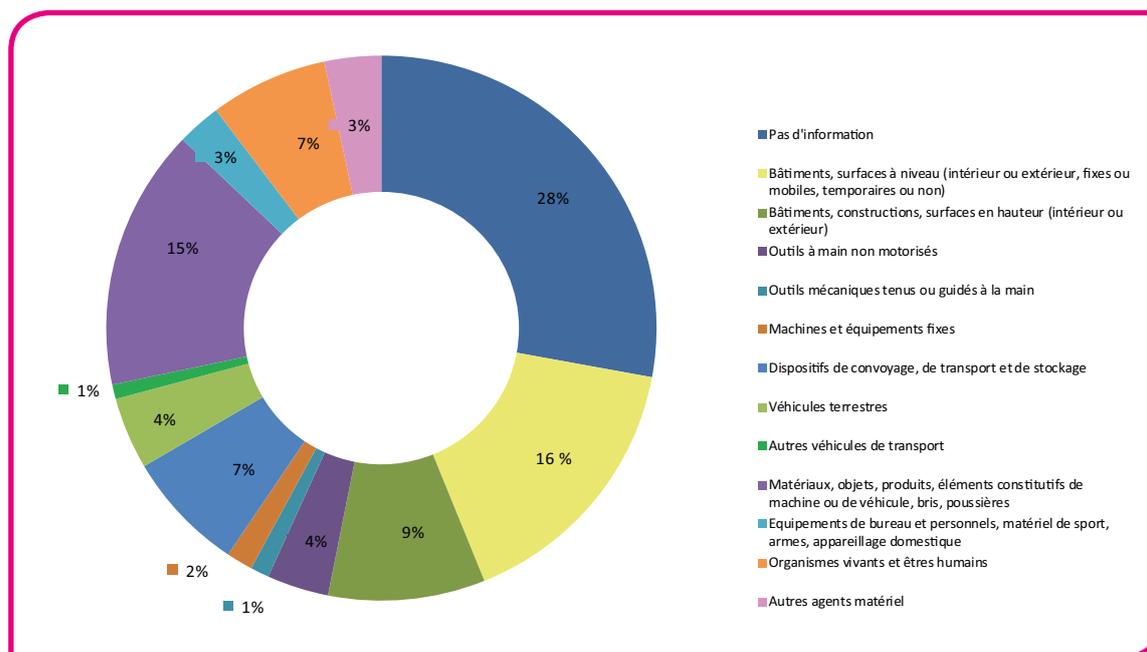
## ■ AGENT MATÉRIEL DE LA DÉVIATION (ce qui a fait que ça a dysfonctionné)

Ce qui a provoqué ce dysfonctionnement (l'agent matériel de la déviation) :

- dans 15 % des accidents, ce sont des matériaux, objets, produits, éléments constitutifs de machine ou de véhicule, bris, poussières qui provoquent la déviation,
- les bâtiments, surfaces à niveau (intérieur ou extérieur, fixes ou mobiles, temporaires ou non) sont présents dans 16 % des accidents (cela peut correspondre par exemple au sol même, à des sols encombrés ou glissants, à des trous, des bordures de trottoirs, etc.),
- les bâtiments, constructions, surfaces en hauteur (intérieur ou extérieur) (9 % des accidents),
- les dispositifs de convoyage, de transport et de stockage sont impliqués dans 7 % des cas. Ces dispositifs peuvent être des palettes, transpalettes, rolls conteneurs, wagonnets, chariots à bagages, dispositifs mobiles de manutention, chariots de manutention (chariots motorisés ou non), brouettes...,
- les organismes vivants et êtres humains sont impliqués dans 7 % des cas, avec principalement des êtres humains en cause.

Figure 12a

Répartition des AT en 1<sup>er</sup> règlement en 2015 avec au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon l'agent matériel de la déviation



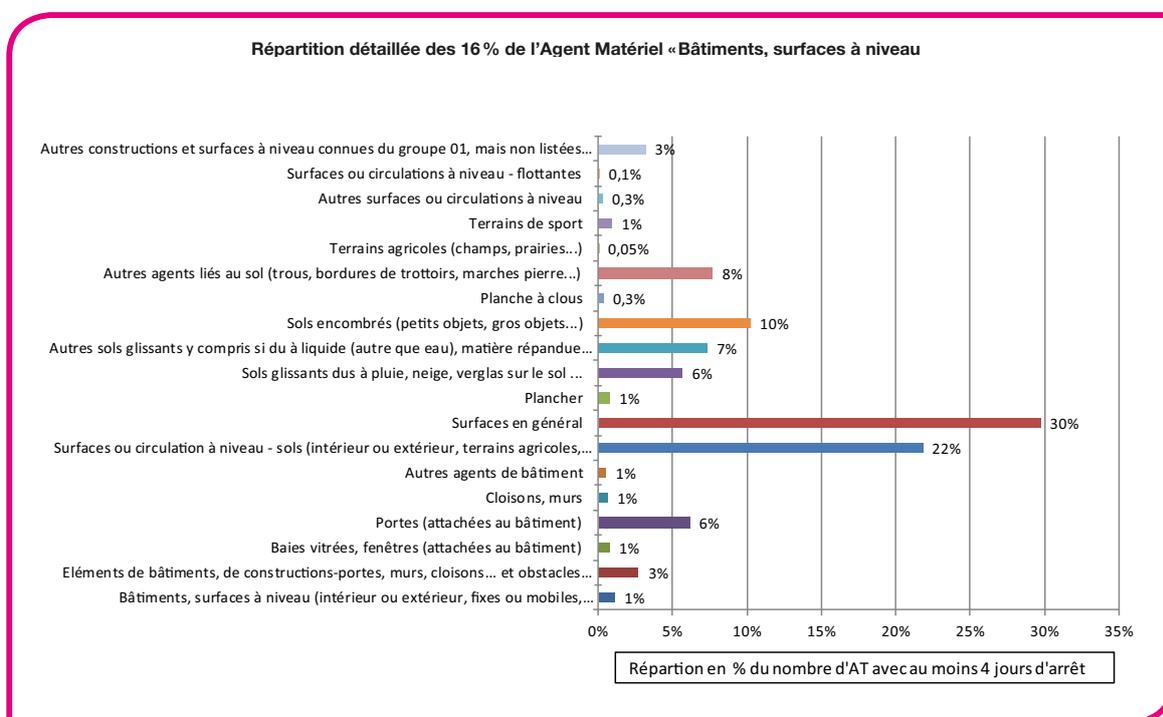
La figure 12b ci-après présente la répartition détaillée de l'Agent Matériel «Bâtiments, surfaces à niveau (intérieur ou extérieur, fixes ou mobiles, temporaires ou non)» et vise à illustrer le niveau de détails disponible pour l'analyse de circonstances spécifiques. Ainsi, nous constatons que dans les 21 % d'accidents codifiés avec cet agent matériel que dans :

- 30% des cas les surfaces en général constituent l'agent matériel qui a provoqué le dysfonctionnement,
- 22 % des cas ce sont les surfaces à niveau qui sont impliquées dans le dysfonctionnement à l'origine de l'accident,
- 18 % des cas les sols encombrés (10 %) ou trous, bordures (8 %).

Les sols glissants (du fait de liquide répandus ou des conditions climatiques) interviennent dans 13 % des cas.

Figure 12b

**Répartition détaillée des AT en 1<sup>er</sup> règlement en 2015 avec au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon l'agent matériel de la déviation**



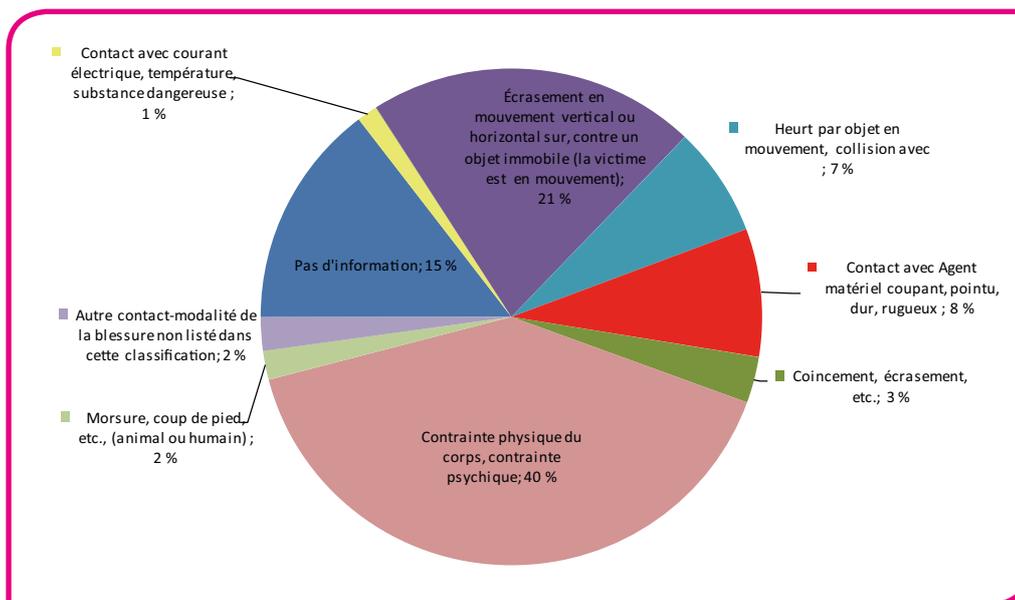
**MODALITÉ DE LA BLESSURE OU CONTACT (le type de blessure occasionnée)**

Enfin, si l'on considère la répartition des «Modalités de la blessure ou contact», les blessures occasionnées par ces accidents sont :

- pour presque la moitié des accidents (46 %) des contraintes physiques du corps ou contraintes psychiques, qui sont en fait essentiellement des contraintes physiques sur le système musculo-squelettique,
- des écrasements pour 21 % des accidents, essentiellement en mouvement vertical, résultats d'une chute,
- le contact avec un agent matériel coupant, pointu, dur, rugueux (8 %), sachant que pour grande partie, il s'agit d'un agent matériel coupant (couteau, lame),
- des heurts par objets en mouvement ou des collisions (7 %), dans presque la moitié des cas dus à un objet qui chute.

Figure 13

Répartition des AT en 1<sup>er</sup> règlement en 2015 avec au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon la modalité de la blessure ou contact (le type de blessure occasionnée)



### ■ FOCUS SUR LES TROIS PREMIÈRES DÉVIATIONS

L'étude des principales causes permet de mieux comprendre l'enchaînement des circonstances de ces accidents ainsi que l'esprit de la codification selon la méthodologie SEAT III d'EUROSTAT. Le détail des trois premières déviations n'est pas exhaustif mais a pour vocation d'illustrer le niveau d'information disponible pour des études spécifiques.

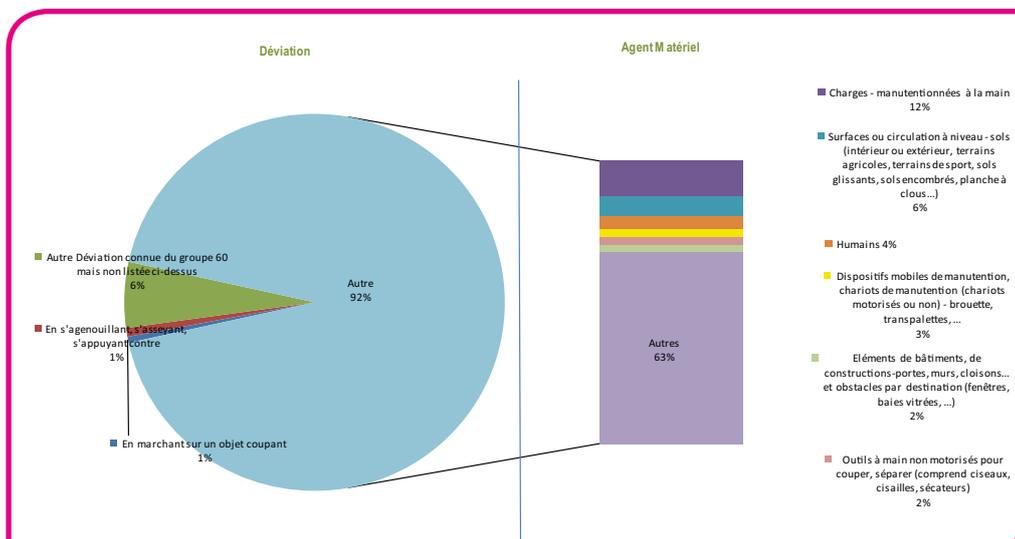
Ainsi, le tableau 7 ci-avant présente dans leurs grandes lignes les causes des accidents du travail au sens de la déviation, c'est-à-dire de ce qui a dysfonctionné.

Pour les accidents de travail dont la déviation principale est un « Mouvement du corps sans contraintes physiques », ce sont quasiment exclusivement des mouvements non coordonnés, gestes intempestifs ou inopportuns (93 % des cas) pour lesquels l'agent matériel de la déviation apporte peu d'éléments complémentaires hormis dans :

- ➔ 13 % des cas où la charge manutentionnée est en cause,
- ➔ 6 % des cas où la surface de circulation est liée à la survenance de l'accident.

Figure 14

Répartition des AT liés à un mouvement du corps sans contrainte physique conduisant généralement à une blessure externe

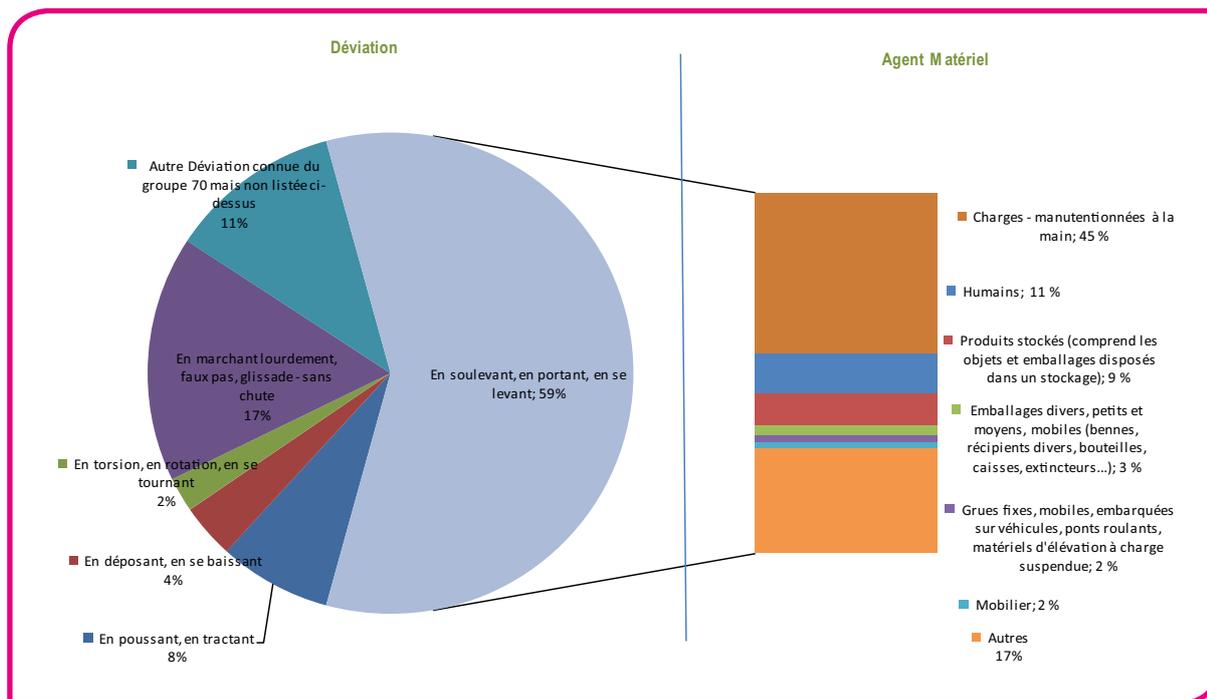


Pour les AT dont la déviation principale est un « Mouvement du corps sous ou avec contrainte physique (conduisant généralement à une blessure interne) » soit 21 % des accidents avec au moins 4 jours d'arrêt du travail (voir figure 11), c'est principalement l'action de soulever ou porter une charge ou une personne, qui a entraîné l'accident (58 %). L'étude de l'agent matériel nous apprend que 59 % de ces AT sont liés à l'action de porter ou soulever :

- une charge (matériaux, objets...) : 45 %,
- une personne ou un organisme vivant : 11 %.

Figure 15

Répartition des AT liés à un mouvement du corps avec ou sans contrainte physique conduisant généralement à une blessure interne



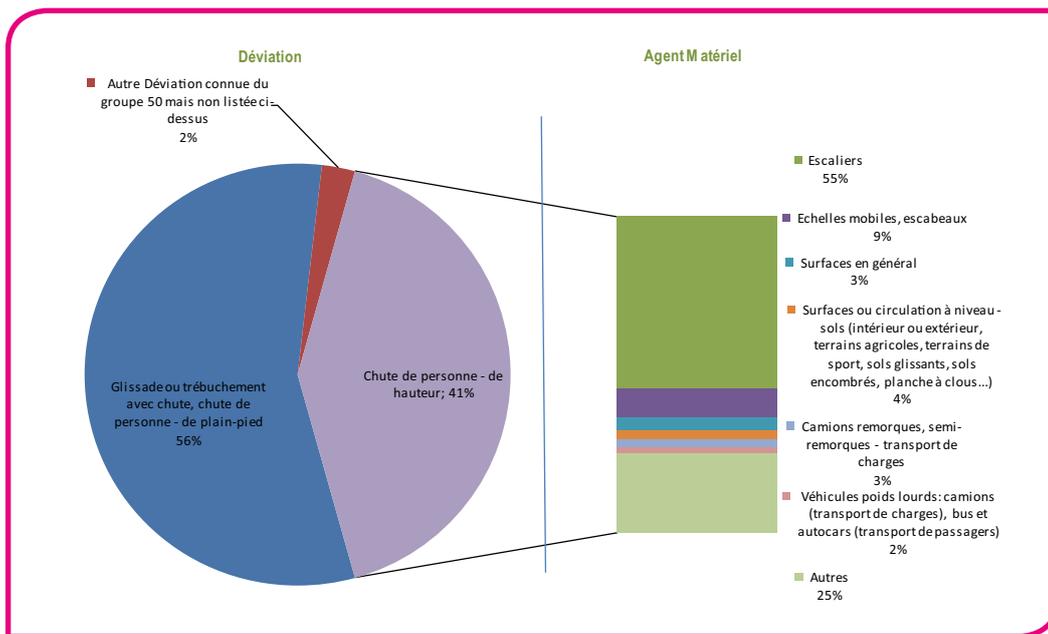
Les accidents dont la déviation est une « Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne » représente 19 % des accidents avec au moins 4 jours d'arrêt (voir figure 11). Pour la plupart, il s'agit de « Glissade ou trébuchement avec chute de plain-pied » (56 % des cas) et pour environ 41 % de chute de hauteur.

Le détail des « Glissades ou trébuchement avec chute de personne – de hauteur » nous apprend que ces chutes ont eu lieu :

- majoritairement, dans les escaliers : 55 % des cas,
- depuis un escabeau ou une échelle : 9 % des cas,
- d'un véhicule ou de sa remorque : 5 % des situations.

Figure 16

## Répartition des AT liés à une glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne



## ■ ANALYSE PAR GRANDES CATÉGORIES DE RISQUES

Cette ventilation des accidents par grandes catégories de risques résulte d'un travail de classification statistique mené par la Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS sur les circonstances des accidents telles que décrites par les nomenclatures « SEAT » d'EUROSTAT. (cf. § nomenclatures en introduction).

La méthode et les résultats auxquels cet exercice conduit pourront être amenés à évoluer, voire à disparaître, dans le futur. Ces grandes catégories, structurées sur la base des anciens éléments matériels, permettent essentiellement d'accompagner la transition vers ce nouveau modèle de description des circonstances d'accidents.

Le tableau 8 présente ces grandes familles de risques. Cependant, afin d'être représentatif, n'ont été retenus que les sinistres codés et dont les éléments présentés dans cette codification pouvaient être en lien avec l'une des familles ci-après.

Cette répartition concerne :

- 55 % des accidents avec au moins 4 jours d'arrêt (un certain nombre de sinistre étant codés : pas d'information),
- 7 % des nouvelles incapacités permanentes (les IP étant pour la plupart la conséquence de sinistres survenus les années d'avant),
- 32 % des indemnités journalières.

Dès lors, nous constatons que 80 % des accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt en Ile-de-France sont liés aux trois risques suivants : manutention manuelle (51 %), chutes de plain-pied (14 %) et chute de hauteur (15 %).

Tableau 8

### Répartition des sinistres accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt pour l'Île-de-France selon le risque à l'origine de ces accidents pour l'année 2015

Libellé famille risque	AT en 1er règlement avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année		Journée d'IT		Nouvelles IP				Somme des taux IP	
	Nombre	%	Nombre	%	Taux IP < 10%	Taux IP >= 10%	Total	%	Nombre	%
Manutention manuelle	28 414	51%	1 190 733	49%	193	19	212	46%	1 223	43%
Chutes de hauteur	8 243	15%	417 502	17%	55	10	65	14%	438	15%
Chutes de plain-pied	7 958	14%	380 637	16%	57	8	65	14%	363	13%
Outillage à main	3 302	6%	95 552	4%	41	5	46	10%	246	9%
Risque routier	2 031	4%	94 797	4%	14	2	16	3%	187	7%
Agressions	1 871	3%	96 361	4%	21	4	25	5%	172	6%
Autres	1 473	3%	64 187	3%	11	1	12	3%	96	3%
Manutention mécanique	1 037	2%	45 848	2%	2	0	2	0,4%	6	0,2%
Autres véhicules de transport	538	1%	9 901	0,4%	1	0	1	0,2%	8	0,3%
Machines	453	1%	17 595	1%	10	2	12	3%	78	3%
Risque chimique	356	1%	7 783	0%	3	0	3	0,7%	15	1%
Electricité	317	1%	12 500	1%	0	2	2	0,4%	26	1%
<b>Total sinistres codés</b>	<b>55 993</b>	<b>100%</b>	<b>2 433 396</b>	<b>100%</b>	<b>408</b>	<b>53</b>	<b>461</b>	<b>100%</b>	<b>2 858</b>	<b>100%</b>
Sinistres non codés	45 013	45%	5 232 667	68%	3 998	1 907	5 905	93%	64 025	96%
Sinistres codés	55 993	55%	2 433 396	32%	408	53	461	7%	2 858	4%
<b>Île-de-France</b>	<b>101 006</b>	<b>100%</b>	<b>7 666 063</b>	<b>100%</b>	<b>4 406</b>	<b>1 960</b>	<b>6 366</b>	<b>100%</b>	<b>66 883</b>	<b>100%</b>

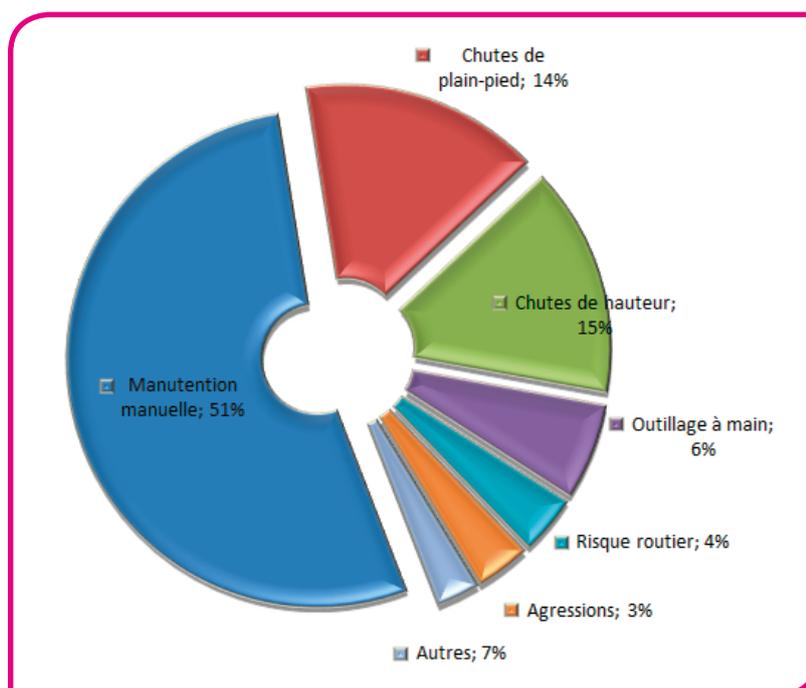
Données régionales AT issues de SGE TAPR sur les 9 Comités Techniques Nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

**NOTA 1 :** les accidents de travail liés au risque routier correspondent ici aux accidents qui ont impliqué un véhicule, à l'exclusion des locomotives, wagons, hélicoptères et avions.

**NOTA 2 :** Rappel, ces éléments sont calculés exclusivement à partir des sinistres AT en 1<sup>er</sup> règlement avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année.

Figure 17

### Répartition en pourcentage des accidents du travail en 1<sup>er</sup> règlement avec au moins 4 jours d'arrêt en Île-de-France (selon le risque à l'origine de ces accidents pour l'année 2015)





## ■ ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ 2015 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Malgré une hausse globale au niveau régional du nombre de salariés en comparaison de l'année précédente, nous observons qu'un secteur d'activité enregistre une diminution de sa population salariée, celui du CTN A.

En Ile-de-France, le nombre d'AT en 1<sup>er</sup> règlement a augmenté de 0,7 % par rapport à 2014. La tendance perceptible dans le tableau 9a confirme les constats réalisés en 2014. Elle s'explique par :

- une hausse du nombre d'AT en 1<sup>er</sup> versement pour les entreprises relevant des CTR 5 et 6 regroupant les activités de services,
- le poids (tant en effectif qu'en accidents) des activités de services dans la sinistralité régionale,
- une diminution des AT pour les activités industrielles des CTR 1, 2, 3 et 4.

Les observations réalisées sur l'évolution de l'indice de fréquence diffèrent légèrement de celles présentées sur le nombre d'accidents avec arrêt. Les activités des CTN D et I, représentées régionalement dans le CTR 5 et 6, enregistrent une baisse respective de 2,5 % et presque 1 %. Notons par ailleurs que :

- les activités du CTN B et F se démarquent des autres secteurs en enregistrant une baisse d'environ 6 %,
- les activités du CTN H enregistrent la plus forte augmentation.

Nous remarquons également que les CTR 2 et 3 sont les plus impactés en matière de décès liés aux accidents du travail, en concentrant 50 % des décès d'Ile-de-France.

Tableau 9a

### Principales données de sinistralités des accidents du travail 2015 par CTR et CTN

CTR	ZC	Nombre de SE	Nombre de salariés	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'AT en 1 <sup>er</sup> règlement	Nombre AT en 1 <sup>er</sup> versement avec au moins 4 J	Nombre de journées d'IT	Nouvelles IP			Nombre décès	Somme des taux IP	Nombre moyen d'IJ	Moyenne des taux d'IP
								Taux IC<10%	Taux IP>10%	Total				
01	AA	13 609	250 862	372 227 662	5 156	4 703	336 127	372	266	106	2	3 640	65	10
		0,6%	-1,1%	-2,7%	-4,0%	-2,8%	-1,4%	8,5%	12,7%	-0,9%	-66,7%	0,9%	2,7%	-6,9%
02	BB	62 545	307 729	464 913 407	12 974	12 108	1 081 375	1 122	717	405	23	12 950	83	12
		1,9%	2,6%	1,3%	-3,8%	-3,7%	1,5%	4,7%	3,9%	6,0%	15,0%	1,6%	5,5%	-2,9%
03	CC	77 575	702 154	965 605 046	21 193	19 682	1 574 088	1 161	816	345	30	13 103	74	11
		5,6%	2,2%	1,1%	-1,5%	-1,2%	2,4%	4,6%	4,5%	4,9%	200,0%	24,1%	3,9%	18,6%
04	EE	958	47 481	68 499 394	795	699	50 459	70	46	24	1	699	63	10
		-0,6%	1,1%	-1,3%	-1,4%	-2,8%	1,1%	48,9%	53,3%	41,2%	0,0%	31,9%	2,5%	-11,4%
	FF	6 493	43 892	65 847 045	1 265	1 171	97 662	83	59	24	2	918	77	11
		0,9%	4,9%	4,1%	-1,3%	-1,8%	-2,1%	-25,9%	-25,3%	-27,3%	-50,0%	-30,7%		
05	DD	69 186	499 207	771 051 663	21 001	19 526	1 322 071	938	670	268	12	9 252	63	10
		3,8%	3,5%	3,4%	0,9%	0,9%	2,7%	8,1%	4,2%	19,1%	500,0%	28,7%	1,8%	19,1%
	GG	129 468	689 084	999 746 782	13 087	11 949	856 480	769	536	233	8	7 583	65	10
		0,9%	1,7%	1,2%	2,5%	2,7%	1,1%	1,1%	-3,8%	14,2%	-20,0%	2,0%	-1,4%	0,9%
06	HH	90 542	1 462 155	2 009 455 336	9 951	8 722	516 094	519	367	152	9	5 422	52	10
		5,5%	3,6%	4,8%	5,6%	5,1%	3,4%	7,9%	5,2%	15,2%	50,0%	15,0%	-2,0%	6,6%
	II	57 629	705 811	1 019 406 465	24 226	22 446	1 831 707	1 332	929	403	15	13 316	76	10
		3,1%	4,3%	2,9%	3,4%	3,9%	2,3%	0,5%	-1,9%	6,3%	25,0%	6,7%	-1,1%	6,2%
Ile-de-France		508 005	4 708 375	6 736 752 800	109 648	101 006	7 666 063	6 366	4 406	1 960	102	66 883	70	10,5
		3,1%	2,9%	2,5%	0,7%	0,9%	2,0%	4,0%	2,2%	8,4%	43,7%	10,4%	1,3%	6,1%
France 2015		2 267 724	18 275 500	27 116 749 257	621 111	562 648	38 560 691	25 590	11 305	36 895	530	382 703		
		0,6%	-0,2%	0,7%	0,5%	0,6%	2,8%	-4,7%	-7,6%	-5,6%	-2,0%	-4,5%		
Poids IDF/France		22%	25%	25%	18%	18%	19%	17%	18%	18%	19%	18%		

Tableau 9b

## Indicateurs de sinistralités des accidents de trajet par CTR et CTN pour l'Ile-de-France et la France

CTR	CTN	Données statistiques AT IDF par CTR et CTN 2015				Données statistiques AT France par CTR et CTN 2015			
		Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	Indice de gravité	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	Indice de gravité
01	AA	20,6	13,9	0,9	9,8	30,8	19,8	13,0	1,1
		-2,9%	-1,3%	1,3%	3,7%	-1,3%	-1,2%	1,3%	-2,6%
02	BB	42,2	27,9	2,3	27,9	61,9	40,3	34,0	2,8
		-6,3%	-5,1%	0,1%	0,3%	-2,6%	-2,2%	2,7%	-4,4%
03	CC	30,2	21,9	1,6	13,6	42,6	28,9	19,5	2,0
		-3,6%	-2,6%	1,2%	22,7%	0,9%	0,9%	3,0%	3,1%
04	EE	16,7	11,6	0,7	10,2	25,3	16,9	10,0	1,0
		-2,4%	0,0%	2,4%	33,6%	-2,5%	-2,9%	1,7%	-29,7%
	FF	28,8	19,2	1,5	13,9	42,7	27,4	21,6	1,7
		-6,0%	-5,2%	-5,9%	-33,4%	-0,1%	0,0%	2,4%	-1,3%
05	DD	42,1	27,2	1,7	12,0	46,6	29,6	12,8	1,7
		-2,5%	-2,5%	-0,7%	24,4%	-0,7%	-1,1%	0,9%	-1,7%
	GG	19,0	13,1	0,9	7,6	22,6	15,0	8,8	1,0
		0,7%	1,2%	-0,2%	0,8%	0,7%	0,9%	2,5%	-9,4%
06	HH	6,8	5,0	0,3	2,7	11,0	7,9	4,0	0,4
		1,9%	0,7%	-1,3%	9,7%	3,1%	3,1%	3,9%	8,4%
	II	34,3	23,8	1,8	13,1	46,1	31,7	15,5	2,1
		-0,9%	0,5%	-0,6%	3,8%	0,7%	1,5%	2,5%	-7,8%
Ile-de-France / France		23,3	16,3	1,1	9,9	9,9	33,9	22,9	13,5
		-2,1%	-1,8%	-0,6%	7,7%	7,7%	-0,3%	-0,1%	2,0%

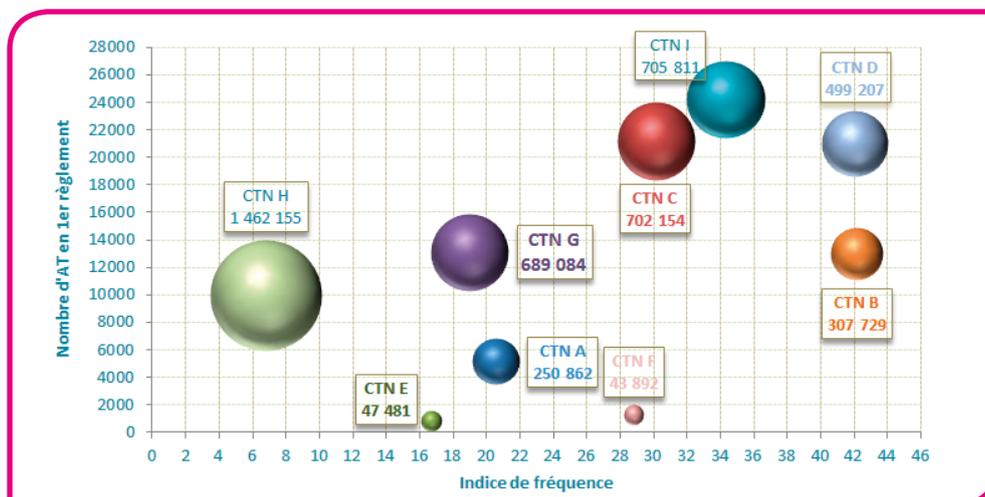
Données régionales AT/MP issues de SGE TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières

En complément, sur l'année 2015, nous observons à travers la figure 18 que :

- les activités du CTR 6 pour celles concernant le CTN H, bien que regroupant le plus grand nombre de salariés, sont celles pour lesquelles l'indice de fréquence est le moins élevé,
- les activités des CTN B, C, D, F et I ont des indices de fréquence supérieurs à l'indice de fréquence régional. Le CTR 2 (CTN B) affichant l'indice de fréquence 2015 le plus élevé avec 42,2 accidents avec arrêt pour 1 000 salariés, indice proche de celui du CTR 5 pour ses activités relevant du CTN D avec 42,1 accidents avec arrêt pour 1 000 salariés,
- les CTN C, D et I rassemblent à eux seuls 60 % des accidents avec arrêt de l'ensemble de la région.

Figure 18

## Répartition par CTN des effectifs salariés en fonction des accidents de travail et de l'indice de fréquence pour l'année 2015



# Risque

## Accident de trajet\*

### ■ GÉNÉRALITÉS

Après avoir augmenté en 2013, les accidents de trajet en 1<sup>er</sup> règlement ainsi que les journées d'incapacité temporaire de travail se stabilisent en 2015, pour atteindre une valeur comprise entre les valeurs de l'année 2012 et 2014. L'indice de fréquence, bien que selon une pente contraire, s'inscrit dans cette tendance, en diminuant de 1,8 % pour l'année 2015 par rapport à l'année précédente.

Comme en 2014 et selon les mêmes termes, cette diminution est à mettre au regard des conditions météorologiques plus propices au cours de l'année 2015.

Cependant, il est possible d'observer une spécificité francilienne en matière d'accident de trajet avec arrêt, continuité de l'année précédente: 30 % des victimes d'accidents de trajet sont des salariés franciliens (26 % de l'effectif salarié national).

En complément, l'observation de l'évolution du nombre d'accidents de trajet sur les dix dernières années permet de préciser que l'année 2015, confirme la tendance engagée depuis 2011 malgré une année 2013 tristement atypique.

En outre, le nombre de nouvelles IP repart à la hausse, avec 5,1 % de nouvelles IP en plus sur l'année 2015 et bien que toujours sous le seuil des 2 000 incapacités permanentes, jamais franchi depuis 2010.

\* **En italique** : taux d'évolution annuel entre 2014 et 2015

Tableau 10

### Principaux indicateurs de sinistralité des accidents du trajet en Ile-de-France sur la période 2011/2015

Données statistiques IDF tous CTR - TRAJET	2011	2012	2013	2014	2015	France 2015	Poids IDF/France
Nombre de salariés	4 564 042	4 626 725	4 542 208	4 577 220	4 708 375	18 449 720	26%
	1,2%	1,4%	-1,8%	0,8%	2,9%	0,9%	
Nombre de Section d'Etablissement (SE)	488 882	496 396	486 386	492 596	508 005	2 267 724	22%
	1,4%	1,5%	9,7%	-9,5%	3,1%	7,4%	
Nombre d'heures travaillées	6 671 323 275	6 575 345 881	6 580 223 082	6 569 450 560	6 736 752 800	27 325 936 136	24,7%
	-3,4%	-1,4%	0,1%	-0,2%	2,5%	0,7%	
Nombre d'accidents de trajet en 1er règlement	31 199	25 966	27 825	25 683	25 955	86 229	30,1%
	10,6%	-16,8%	7,2%	-7,7%	1,1%	1,5%	
Dont AT avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année	/	/	24 441	22 442	22 670	74 220	30,5%
				-8,2%	1,0%	1,0%	
Nombre de journées d'IT	1 881 637	1 655 700	1 709 741	1 681 055	1 683 391	5 924 645	28,4%
	11,7%	-12,0%	3,3%	-1,7%	0,1%	1,2%	
Nombre de nouvelles IP	2 517	2 384	2 080	1 816	1 909	6 868	27,8%
	7,7%	-5,3%	-12,8%	-12,7%	5,1%	-2,3%	
dont IC avec taux < 10%	1 739	1 623	1 475	1 290	1 345	4 776	28,2%
	14,0%	-6,7%	-9,1%	-12,5%	4,3%	-1,7%	
dont IP avec taux >= 10%	778	761	605	526	564	2 092	27,0%
	-4,1%	-2,2%	-20,5%	-13,1%	7,2%	-3,9%	
Nombre de décès	49	60	53	50	47	269	17,5%
	-21,0%	22,4%	-11,7%	-5,7%	-6,0%	-1,5%	
Somme des taux IP	29 095	27 733	24 973	21 055	22 639	94 641	23,9%
	0,9%	-4,7%	-10,0%	-15,7%	7,5%	-1,1%	
<b>Incapacité Temporaire (IT)</b>							
IF	6,8	5,6	6,1	5,6	5,5	4,7	/
	9,3%	-17,9%	9,2%	-8,4%	-1,8%	0,6%	
TF	4,7	3,9	4,2	3,9	3,9	3,2	/
	14,4%	-15,6%	7,1%	-7,5%	-1,5%	0,7%	
TG	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	/
	15,6%	-10,7%	3,2%	-1,5%	-2,3%	0,4%	
Nombre moyen d'IJ	60	64	61	65	65	69	/
	1,0%	5,7%	-3,6%	6,5%	-0,9%	-0,3%	
<b>Incapacité Permanente (IP)</b>							
IF	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	/
	6,5%	-6,6%	-11,1%	-13,4%	2,2%	-3,2%	
IG	4,4	4,2	3,8	3,2	3,4	3,5	/
	4,4%	-3,3%	-10,0%	-15,6%	4,9%	3,1%	
Moyenne des taux d' IP	11,6	11,6	12,0	11,6	11,9	13,8	/
	-6,4%	0,6%	3,2%	-3,4%	2,3%	1,2%	

Données régionales AT/MP issues de SGE TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

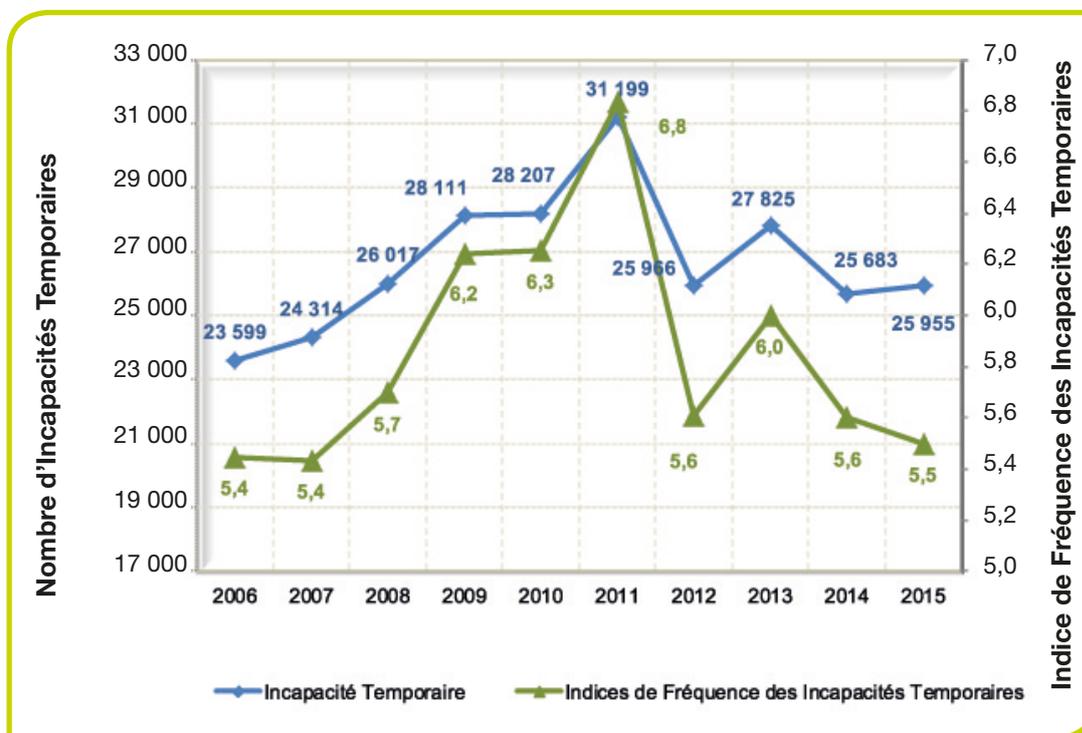
Entre 2014 et 2015, des codes risque changent de CTN : seuls les CTN B et E ne sont pas impactés.

Ce fichier tient compte des transferts de codes risque entre CTN, permettant ainsi de comparer les données 2013 à 2015.

## ■ ÉVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS SUR 10 ANS

Figure 19

Évolution du nombre et de la fréquence des accidents de trajet en Ile-de-France sur la période 2005/2015



## ■ ANALYSE PAR GRANDES CATÉGORIES DE RISQUE

Tout comme pour les accidents du travail, les accidents de trajet 2015 sont codés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon la nouvelle codification des circonstances de l'accident sous réserve que la Sécurité Sociale ait eu connaissance de la prescription de quatre jours d'arrêt au moins dans un délai maximum de deux jours après la reconnaissance de l'accident sur l'année 2015.

Les règles appliquées pour savoir si le sinistre doit être ou non soumis au codage sont donc dorénavant les mêmes que pour les accidents du travail. Ceci a pour conséquence que, parmi les accidents de trajet avec quatre jours et plus d'arrêt qui ont été imputés en 2015, 50 % sont affectés de codes décrivant leurs circonstances (y compris la modalité « Pas d'information »).

En ce qui concerne les nouvelles incapacités permanentes, 40 % des IP 2015 (contre 37 % en 2013) ont vu leurs circonstances codées, de nombreuses IP imputées en 2015 étant relatives à des sinistres survenus antérieurement en 2013 voire en 2012 (et donc par construction non codées selon la nouvelle nomenclature des circonstances). Cette proportion est de 48 % pour les journées d'arrêt de travail.

Tableau 11

### Répartition des sinistres accidents de trajet selon la famille de risque à l'origine de ces accidents pour l'année 2015

Famille risque	Trajet en 1er règlement		Dont trajet avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année		Journées d'IT		Nouvelles IP		Décès		Somme des taux IP	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Risque routier	5 666	43,7%	5 300	43,2%	355 421	44,3%	391	50,6%	20	90,9%	5 535	62,7%
Chutes de plain-pied	2 945	22,7%	2 800	22,8%	183 185	22,8%	180	23,3%		0,0%	1 583	17,9%
Chutes de hauteur	2 429	18,7%	2 337	19,0%	154 939	19,3%	112	14,5%	1	4,5%	887	10,1%
Manutention manuelle	1 080	8,3%	1 036	8,4%	56 102	7,0%	34	4,4%		0,0%	249	2,8%
Agressions (y compris par animaux)	428	3,3%	399	3,3%	29 141	3,6%	28	3,6%		0,0%	195	2,2%
Autres véhicules de transport	134	1,0%	125	1,0%	5 642	0,7%	12	1,6%		0,0%	122	1,4%
Manutention mécanique	49	0,4%	44	0,4%	1 973	0,2%	2	0,3%		0,0%	5	0,1%
Risque physique dont risque électrique	13	0,1%	13	0,1%	577	0,1%	2	0,3%		0,0%	22	0,2%
Outilage à main	4	0,0%	4	0,0%	203	0,0%	0	0,0%		0,0%		0,0%
Risque chimique	2	0,0%	2	0,0%	95	0,0%	0	0,0%		0,0%		0,0%
Risque machines		0,0%		0,0%	9	0,0%	0	0,0%		0,0%		0,0%
Autres risques	223	1,7%	210	1,7%	15 279	1,9%	12	1,6%	1	4,5%	226	2,6%
<b>Total sinistres codés</b>	<b>12 973</b>	<b>100%</b>	<b>12 270</b>	<b></b>	<b>802 566</b>	<b>100%</b>	<b>773</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>8 824</b>	<b>100%</b>
<b>Total sinistres codés</b>	<b>12 973</b>	<b>50%</b>	<b>12 270</b>	<b>54%</b>	<b>802 566</b>	<b>48%</b>	<b>773</b>	<b>40%</b>	<b>22</b>	<b>47%</b>	<b>8 824</b>	<b>39%</b>
<b>Total sinistres non codés</b>	<b>12 982</b>	<b>50%</b>	<b>10 400</b>	<b>46%</b>	<b>880 825</b>	<b>52%</b>	<b>1 136</b>	<b>60%</b>	<b>25</b>	<b>53%</b>	<b>13 815</b>	<b>61%</b>
<b>Total Île-de-France</b>	<b>25 955</b>	<b>100%</b>	<b>22 670</b>	<b>100%</b>	<b>1 683 391</b>	<b>100%</b>	<b>1 909</b>	<b>100%</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>22 639</b>	<b>100%</b>

Données régionales trajet issues de SGE TAPR sur les 9 Comités Techniques Nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières

Ci-dessous sont présentés les quatre axes à travers lesquels le déroulement de l'accident conduisant au sinistre est décrit grâce à la nouvelle codification des circonstances.

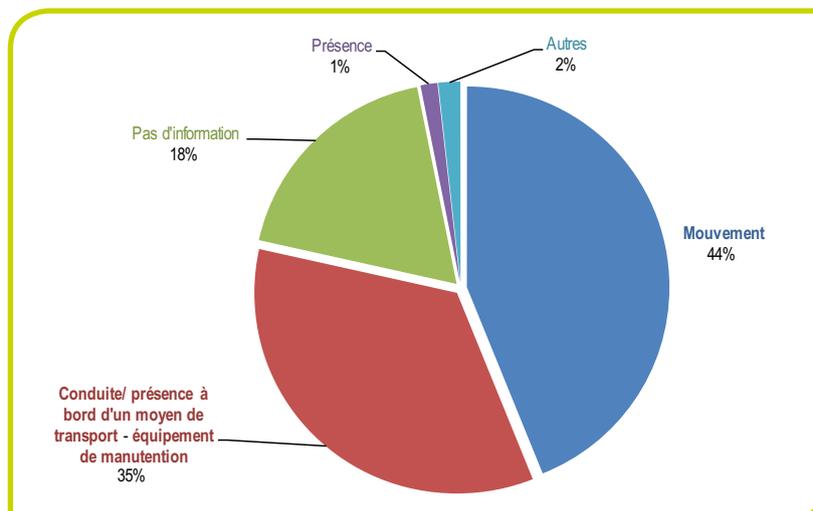
#### ■ ACTIVITÉ PHYSIQUE SPÉCIFIQUE (activité exercée par la victime juste avant l'accident)

Pour les accidents de trajet survenus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et avec au moins quatre jours d'arrêt, il est dorénavant possible de connaître ce que faisait la victime lorsque l'accident est arrivé :

- dans 35 % des cas, la personne était à bord d'un moyen de transport, essentiellement en tant que conducteur d'un moyen de transport mobile, celui-ci étant la plupart du temps motorisé,
- dans 44 % des cas d'accidents de trajet, la victime était en mouvement, principalement en train de marcher, courir, monter, descendre, etc.

Figure 20

#### Répartition des accidents de trajet avec un 1er règlement en 2015 et au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon l'activité physique spécifique exercée par la victime juste avant l'accident



## ■ DÉVIATION (ce qui a dysfonctionné)

Le dernier événement, déviant de la normale, ayant conduit à l'accident (la déviation) pendant que la victime était en train de réaliser les activités détaillées dans le paragraphe précédent, est :

- pour 33 % des cas : une « Perte, totale ou partielle, de contrôle de machine, moyen de transport - équipement de manutention, outil à main, objet, animal » et essentiellement (96 % des cas) une perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport,
- pour 30 % des cas également : une glissade ou un trébuchement avec chute de personne, les chutes de plain-pied dans 62 % des cas, les chutes de hauteur dans une proportion moindre (36 %).

Les figures 21a et 21b ci-après illustrent les différents niveaux d'analyse possible de la déviation.

Figure 21 a

Répartition des accidents de trajet avec un 1<sup>er</sup> règlement en 2015 et au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon la déviation «Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne»

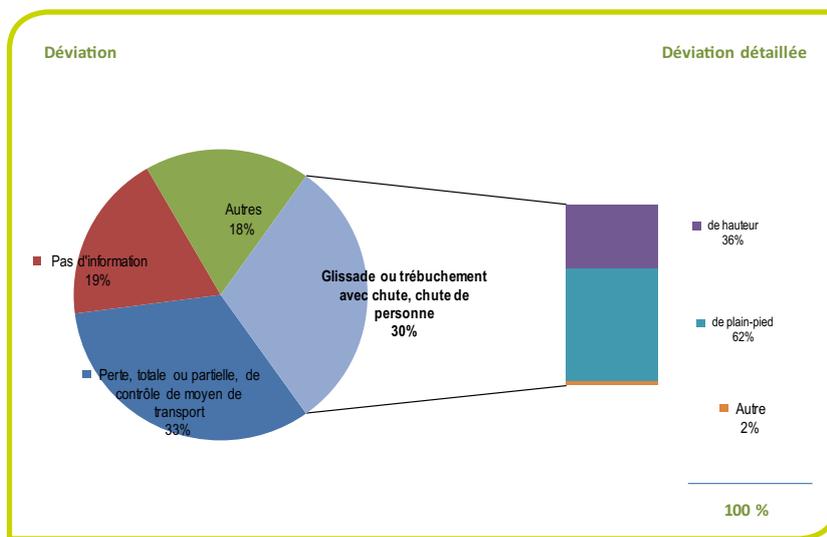
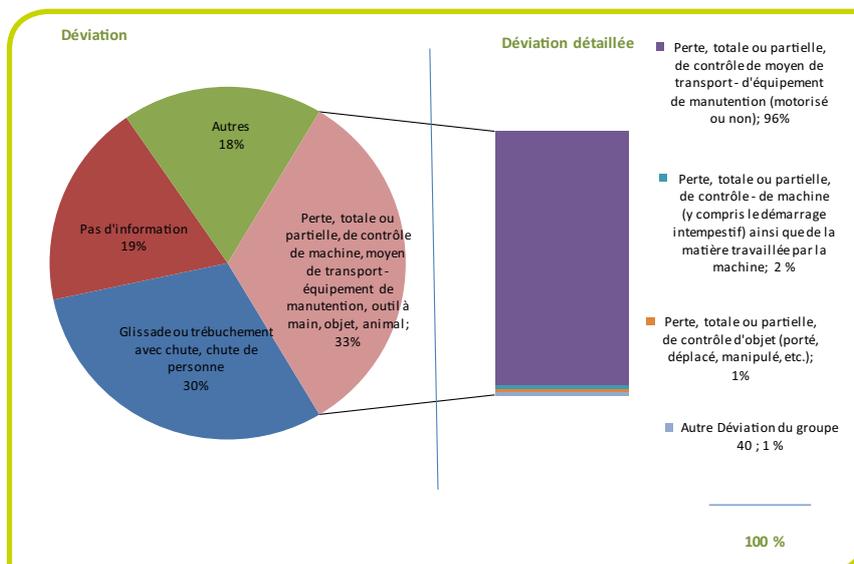


Figure 21 b

Répartition des accidents de trajet avec un 1<sup>er</sup> règlement en 2015 et au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon la déviation «Perte totale ou partielle de contrôle de machine,...»



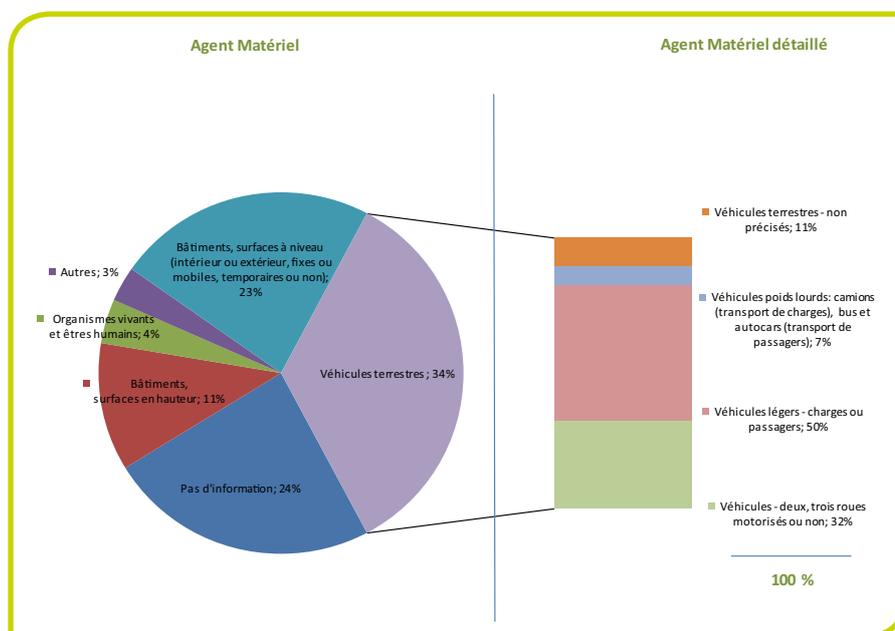
## ■ AGENT MATÉRIEL DE LA DÉVIATION (ce qui a fait que ça a dysfonctionné)

Chaque dysfonctionnement (déviations décrites dans le paragraphe précédent) est assorti d'un agent matériel qui décrit l'outil, l'objet, l'instrument lié à ce qui s'est déroulé anormalement. Les agents matériels de la déviation les plus fréquemment rencontrés au sein des accidents de trajet sont :

- les véhicules terrestres, que l'on rencontre dans 34 % des accidents de trajet, la moitié étant des voitures et près d'un tiers des motos, vélomoteurs, scooters,
- les surfaces à niveau présentes dans 23 % des accidents de trajet ; parmi elles, 97 % sont identifiées en tant que sols glissants, encombrés...,
- les surfaces en hauteur (intérieur ou extérieur) (11 % des accidents), où les escaliers sont très majoritairement représentés,
- les organismes vivants et êtres humains (4 %), qui sont essentiellement des êtres humains.

Figure 22

Répartition des accidents de trajet avec un 1<sup>er</sup> règlement en 2015 et au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon ce qui a causé le dysfonctionnement (agent matériel de la déviation)



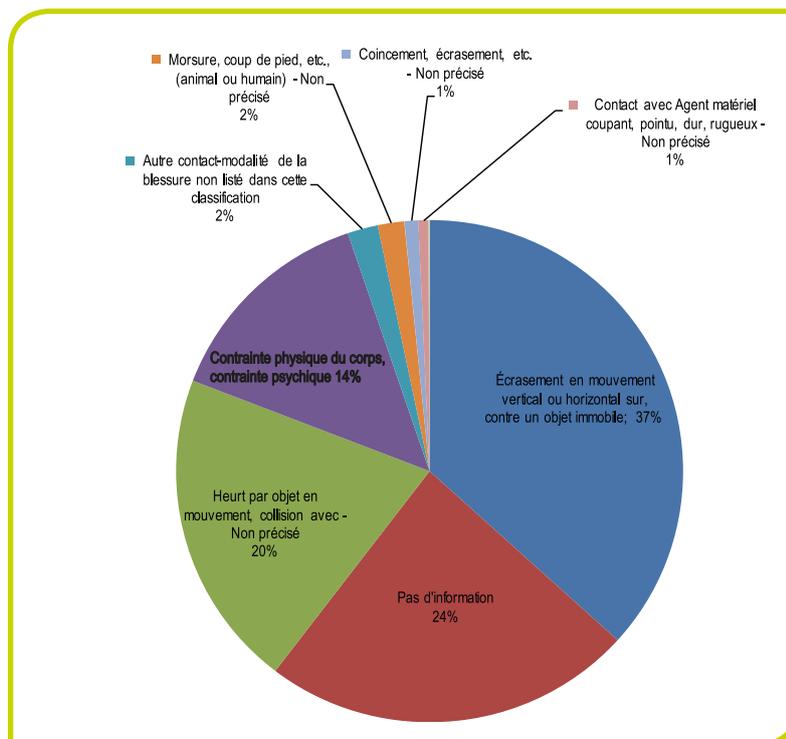
## ■ MODALITÉ DE LA BLESSURE OU CONTACT (le type de blessure occasionnée)

La manière dont la victime a été blessée (physiquement ou choc psychologique), lors d'un accident de trajet, complète enfin la description des circonstances de l'accident. Il s'agit :

- d'écrasements pour 37 % des accidents, essentiellement en mouvement vertical, résultats d'une chute bien souvent et plus rarement en mouvement horizontal,
- de heurts par objet en mouvement ou de collisions (20 %), la plupart du temps avec présence d'un véhicule,
- de contraintes physiques du corps ou contraintes psychiques (14 %), qui sont en fait principalement des contraintes physiques sur le système musculo-squelettique,
- enfin, de contact avec un agent matériel dur ou rugueux et de coups (de pied, de tête, etc.), modalités de contacts beaucoup plus rares qui sont représentatives bien que non exclusives des agressions.

Figure 23

Répartition des accidents de trajet avec un 1<sup>er</sup> règlement en 2015 et au moins 4 jours d'arrêt dans l'année selon la modalité de la blessure ou contact (le type de blessure occasionnée)



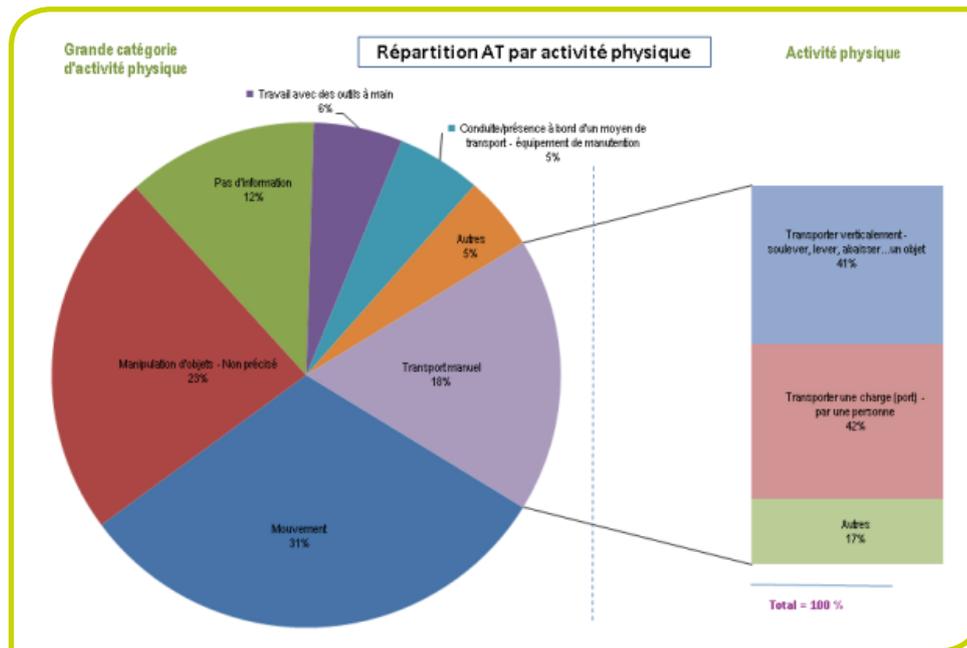
En regroupant l'ensemble des sinistres, sous forme de grandes catégories, nous constatons que ces derniers sont dans des proportions équivalentes dus pour l'essentiel à :

- des accidents de la circulation (43%),
- des chutes de plain-pied ou de hauteur (23%).

Les accidents liés à une agression représentent environ 3% des accidents de trajet en 1<sup>er</sup> règlement.

Figure 24

Répartition en pourcentage des accidents de trajet en 1<sup>er</sup> règlement avec au moins 4 jours d'arrêt en Ile-de-France selon les causes à l'origine de ces accidents pour l'année 2015



## ■ ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ 2015 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le nombre d'accidents de trajet en 1<sup>er</sup> règlement ou avec au moins 4 jours d'arrêt a diminué dans l'ensemble des secteurs d'activité par rapport à 2013.

L'évolution des indices de fréquence trajet de chaque secteur d'activité s'inscrit dans cette tendance générale à la baisse.

En outre, il apparaît que :

- le CTR 6 concentre 46% des accidents de trajet avec au moins 4 jours d'arrêt en 2015,
- les CTN D et I ont les indices de fréquence trajet les plus élevés sur l'année 2015 avec respectivement 7,6 accidents et 7,9 accidents pour 1 000 salariés,
- le nombre des nouvelles IP augmente significativement pour le CTR 2 sur l'année 2015,
- le nombre de décès baisse de 6%, confirmant ainsi la diminution générale de 2014.

**Tableau 12a**
**Principales données de sinistralités des accidents de trajet 2015 par CTR et CTN**

CTR	CTN	Nombre de SE	Nombre de salariés	Nb heures travaillées	Nombre de trajet en premier règlement	Dont Trajet avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année	Nombre de journées d'IT	Nouvelles IP			Décès	Somme taux IP	Nombre moyen d'IJ	Moyenne taux IP
								Taux IC <10%	Taux IP >=10%	Total				
01	AA	13 609	250 862	372 227 662	1 217	1 067	87 275	72	44	116	3	1 769	72	15
		0,6%	-1,1%	-2,7%	-3,7%	-2,5%	-2,2%	-1,4%	46,7%	12,6%	-62,5%	0,6%	1,5%	-10,7%
02	BB	62 545	307 729	464 913 407	1 179	1 040	96 504	76	39	115	5	1 854	82	16
		1,9%	2,6%	1,3%	-3,6%	-3,2%	1,1%	18,8%	50,0%	27,8%	-16,7%	33,8%	4,8%	4,7%
03	CC	77 575	702 154	965 605 046	3 451	3 005	230 521	187	63	250	6	2 814	67	11
		5,6%	2,2%	1,1%	-0,8%	-1,0%	1,1%	14,0%	3,3%	11,1%	200,0%	33,2%	2,0%	19,9%
04	EE	958	47 481	68 499 394	209	176	12 627	20	3	23	1	239	60	10
		-0,6%	1,1%	-1,3%	-0,9%	1,1%	-10,4%	53,8%	-57,1%	15,0%	0%	54,2%	-9,5%	4,1%
	FF	6 493	43 892	65 847 045	228	213	16 269	12	13	25	1	341	71	14
		0,9%	4,9%	4,1%	8,1%	13,9%	-14,8%	-40,0%	116,7%	-3,8%	0,0%	-5,5%	-21,2%	-1,8%
05	DD	69 186	499 207	771 051 663	3 795	3 483	282 227	168	89	257	6	3 076	74	12
		3,8%	3,5%	3,4%	4,2%	4,3%	-1,1%	7,7%	3,5%	6,2%	-25,0%	-2,5%	-5,1%	-8,2%
	GG	129 468	689 084	999 746 782	3 642	3 159	216 875	171	76	247	6	2 849	60	12
		0,9%	1,7%	1,2%	1,6%	1,9%	-0,6%	-2,3%	1,3%	-1,2%	0,0%	-2,9%	-2,2%	-1,8%
06	HH	90 542	1 462 155	2 009 455 336	6 684	5 560	331 025	357	115	472	11	5 241	50	11
		5,5%	3,6%	4,8%	1,3%	0,0%	1,0%	-0,8%	-0,9%	-0,8%	120,0%	18,3%	-0,3%	19,3%
	II	57 629	705 811	1 019 406 465	5 550	4 967	410 068	282	122	404	8	4 456	74	11
		3,1%	4,3%	2,9%	1,5%	1,8%	1,5%	6,4%	2,5%	5,2%	-42,9%	-6,4%	0,1%	-11,1%
Ile-de-France	508 005	4 708 375	6 736 752 800	25 955	22 670	1 683 391	1 345	564	1 909	47	22 639	65	12	
		3,1%	2,9%	2,5%	1,1%	1,0%	0,1%	4,3%	7,2%	5,1%	-6,0%	7,5%	-0,9%	2,3%
France		2 267 724	18 449 720	27 325 936 136	86 229	74 220	5 924 645	4 776	2 092	6 868	269	94 641	69	45
		0,6%	0,9%	0,7%	1,5%	1,0%	1,2%	-1,7%	-3,9%	-2,3%	-1,5%	-1,1%	4,2%	-3,1%
Poids IDF / France		22%	26%	25%	30%	31%	28%	28%	27%	28%	17%	24%		

**Tableau 12b**
**Indicateurs de sinistralités des accidents de trajet 2015 par CTR et CTN pour l'Ile-de-France**

CTR	CTN	Autres indicateurs accidents trajet 2014 par CTR et CTN pour l'Île-de-France				Autres indicateurs accidents trajet 2014 par CTR et CTN pour la France			
		Indice de fréquence	Taux de fréquence	Indice de gravité	Taux de gravité	Indice de Fréquence	Taux de fréquence	Indice de gravité	Taux de gravité
1	AA	4,9	3,3	4,8	0,2	3,5	2,3	3,6	0,2
		-2,6%	-1,1%	3,4%	0,4%	-0,4%	-0,3%	-13,7%	2,8%
2	BB	3,8	2,5	4,0	0,2	3,2	2,1	3,6	0,2
		-6,0%	-4,9%	32,0%	-0,3%	-8,6%	-8,2%	-5,2%	-1,6%
3	CC	4,9	3,6	2,9	0,2	4,0	2,7	3,4	0,2
		-3,0%	-2,0%	31,7%	0,0%	0,6%	0,6%	5,0%	1,0%
04	EE	4,4	3,1	3,5	0,2	3,0	2,0	3,6	0,1
		-2,0%	0,4%	56,2%	-9,2%	1,0%	0,5%	19,2%	-4,3%
	FF	5,2	3,5	5,2	0,2	3,2	2,0	3,1	0,2
		3,0%	3,8%	-9,2%	-18,2%	-2,4%	-2,4%	-16,8%	-2,9%
05	DD	7,6	4,9	4,0	0,4	6,5	4,1	4,1	0,3
		0,7%	0,8%	-5,7%	-4,4%	0,8%	0,4%	-9,2%	-1,2%
	GG	5,3	3,6	2,8	0,2	4,3	2,8	2,9	0,2
		-0,1%	0,3%	-4,1%	-1,8%	1,8%	2,0%	11,2%	0,8%
06	HH	4,6	3,3	2,6	0,2	3,7	2,7	2,4	0,1
		-2,2%	-3,4%	12,8%	-3,7%	0,1%	0,2%	10,2%	-0,4%
	II	7,9	5,4	4,4	0,4	7,0	4,8	4,7	0,3
		-2,7%	-1,4%	-9,0%	-1,3%	1,6%	2,4%	-4,5%	1,3%
CTN A à I		5,5	3,9	3,4	0,2	4,7	3,2	3,5	0,2

# Risque

# Maladies Professionnelles\*

## ■ GÉNÉRALITÉS

On entend par « Nouvelles » MP, les maladies professionnelles ayant donné lieu à un 1<sup>er</sup> règlement de prestations en espèces au cours de l'année civile considérée.

À la différence du nombre de MP, le dénombrement des victimes ne comptabilise qu'une seule fois les personnes reconnues atteintes de deux maladies professionnelles ou plus, au titre du même tableau de MP, au cours de l'année, ce qui peut se produire notamment pour les TMS. Cette nouvelle donnée est affichée pour l'année 2015 dans le tableau 13 ci-dessous, mais il n'est possible de la comparer qu'aux valeurs des années 2013 et 2014.

Aussi, pour la première fois depuis 2009, une inversion de la tendance a été observée en 2013 en ce qui concerne le nombre de nouvelles maladies professionnelles en 1<sup>er</sup> règlement, tendance malheureusement non confirmée en 2015. Ainsi malgré le sursaut de 2013, l'ensemble des indicateurs repart à la hausse en 2014 et se poursuit en 2015, confirmant ainsi la progression du nombre de maladies professionnelles sur les 10 dernières années (voir figure 24).

Le nombre de nouvelles incapacités permanentes liées à une maladie professionnelle confirme cet accroissement. Cependant, il faut garder à l'esprit que ces incapacités permanentes sont aussi la conséquence des MP survenues les années précédentes, ce qui explique la variabilité de cet indicateur au regard des 5 années disponibles.

Enfin, dans le prolongement des indicateurs précédents, les journées d'incapacité temporaire de travail continuent d'augmenter en 2015.

Les décès liés à une maladie professionnelle baissent peu en 2015 bien qu'atteignant leur niveau le plus bas depuis 2010.

\* En italique : taux d'évolution annuel entre 2014 et 2015

Tableau 13

## Évolution entre 2011 et 2015 des principaux indicateurs relatifs aux Maladies Professionnelles

Données statistiques IDF tous CTR -MP	2011	2012	2013	2014	2015	France 2015	Poids IDF / France
Nombre de salariés	4 564 042	4 626 725	4 542 208	4 577 220	4 708 375	18 449 720	25,5%
	1,2%	1,4%	-1,8%	0,8%	2,9%	0,9%	
Nombre de Section d'Etablissement (SE)	488 882	496 396	486 386	492 596	508 005	2 267 724	22,4%
	1,4%	1,5%	-2,0%	1,3%	3,1%	0,6%	
Nombre d'heures travaillées	6 671 323 275	6 575 345 881	6 580 223 082	6 569 450 560	6 736 752 800	27 325 936 136	24,7%
	-3,4%	-1,4%	0,1%	-0,2%	2,5%	0,7%	
Nombre MP en 1er règlement	6 771	6 786	6 716	6 811	6 976	50 900	13,7%
	5,0%	0,2%	-1,0%	1,4%	2,4%	0,1%	
Nombre de victimes en 1er règlement	/	/	6 079	6 139	6 351	46 810	13,6%
				1,0%	3,5%	0,3%	
Nombre de nouvelles IP	4 560	4 362	4 104	4 168	4 245	25 509	16,6%
	5,9%	-4,3%	-5,9%	1,6%	1,8%	0,2%	
dont IP avec taux < 10%	2 806	2 707	2 662	2 707	2 672	16 038	16,7%
	7,1%	-3,5%	-1,7%	1,7%	-1,3%	0,8%	
dont IC avec taux >= 10%	1 754	1 655	1 442	1 461	1 573	9 471	16,6%
	4,2%	-5,6%	-12,9%	1,3%	7,7%	-0,8%	
Nombre de victimes ayant une IP	/	/	3 491	3 552	3 676	/	
				1,7%	3,5%	/	
Nombre de décès	93	75	66	56	55	381	14,4%
	10,7%	-19,4%	-12,0%	-15,2%	-1,8%	3,5%	
Nombre de journées d'IT	1 216 401	1 289 963	1 358 058	1 390 108	1 467 565	10 838 770	13,5%
	4,0%	6,0%	5,3%	2,4%	5,6%	4,2%	
Somme des taux d'IP	64 935	62 377	55 767	57 839	58 208	365 210	15,9%
	6,6%	-3,9%	-10,6%	3,7%	0,6%	1,4%	
Incapacité Temporaire (IT)							
IF	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2,8	
	3,8%	-1,1%	0,8%	0,6%	-0,4%	-0,8%	
TF	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,9	
	8,7%	1,7%	-1,1%	1,6%	-0,1%	-0,6%	
TG	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	
	7,6%	7,6%	5,2%	2,5%	3,0%	3,5%	
Nombre moyen d'IJ	180	190	202	204	210	213	
	-1,0%	5,8%	6,4%	0,9%	3,1%	4,1%	
Incapacité Permanente (IP)							
IF	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	1,4	
	4,7%	-5,6%	-4,2%	0,8%	-1,0%	-0,7%	
IG	9,7	9,5	8,5	8,8	8,6	13,4	
	10,3%	-2,5%	-10,7%	3,9%	-1,9%	0,7%	
Moyenne des taux d'IP	14	14	14	14	14	14	
	0,6%	0,4%	-5,0%	2,1%	-1,2%	1,2%	

Données régionales AT/MP issues de SGE TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

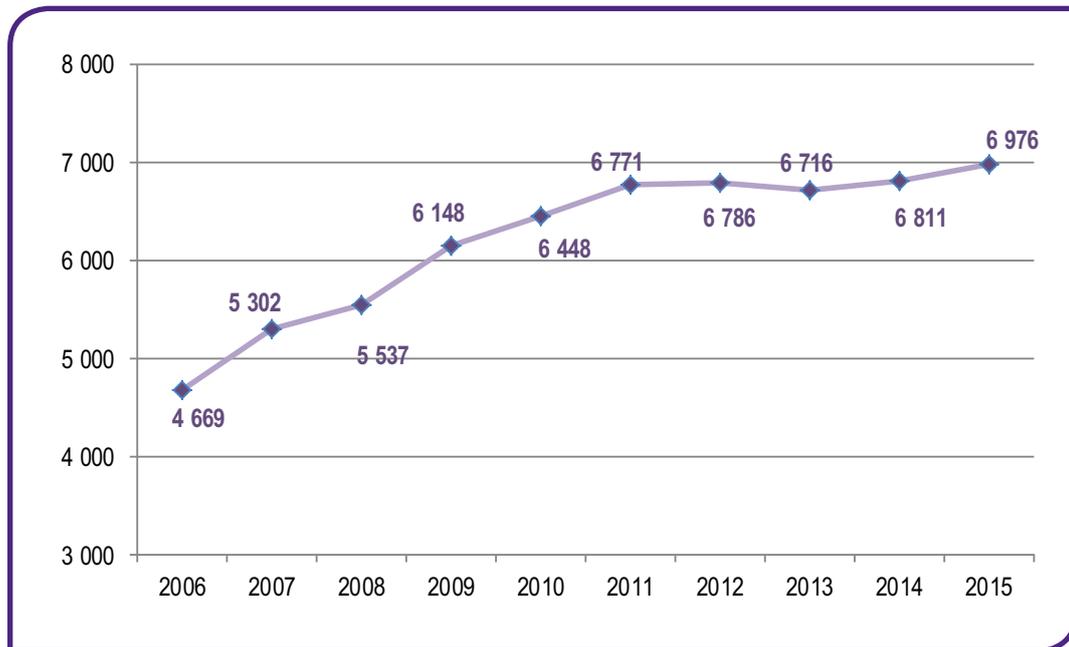
Entre 2014 et 2015, des codes risque changent de CTN : seuls les CTN B et E ne sont pas impactés.

Ce fichier tient compte des transferts de codes risque entre CTN, permettant ainsi de comparer les données 2013 à 2015.

## ■ ÉVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS SUR 10 ANS

Figure 25

Évolution du nombre de maladies professionnelles des années 2006 à 2015



## ■ DÉTAIL PAR TABLEAU DE MALADIES PROFESSIONNELLES

Une des spécificités des statistiques de maladies professionnelles, en particulier au niveau régional, tient dans le fait que coexistent, dans l'analyse par tableau, quatre ordres de grandeur nettement distincts :

- celui du tableau 57 en milliers de MP,
- celui des tableaux 30, 98, 30bis et 79 en centaines,
- celui des dizaines et un dernier en unités.

En découlent certaines limites en matière de représentativité statistique, raison pour laquelle les parties les plus détaillées par la suite se focalisent sur les plus grands nombres de MP.

La lecture du tableau 14 présenté ci-après apporte les informations suivantes :

- les maladies professionnelles en Ile-de-France sont pour le plus grand nombre des troubles musculo-squelettiques du tableau 57 (78,1%), c'est-à-dire des affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail. La part du tableau 57 dans l'ensemble des maladies professionnelles est, en 2015, sensiblement équivalente à celle des années précédentes. En outre, le nombre de maladies professionnelles relevant du tableau 57 croît significativement plus vite que l'ensemble des autres MP,
- concernant les tableaux affichant plus de 10 MP en 1<sup>er</sup> règlement sur l'année 2015, une tendance à l'augmentation particulièrement marquée sur les 5 dernières années est observée pour le tableau 15ter « Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels » qui atteint son niveau le plus haut depuis 2011,
- sur la période de 5 ans, le constat est que l'ensemble des maladies professionnelles (autres que celles évoquées ci-dessus) tend à se stabiliser bien que l'année 2015 soit marquée par un nombre de maladies professionnelles avoisinant les 7 000 MP reconnues, soit le nombre le plus élevé de ces 10 dernières années,
- enfin, les maladies professionnelles dites « Hors tableau » continuent de progresser significativement en 2015. Elles sont 5 fois plus nombreuses qu'en 2011.

Tableau 14

## Répartition et évolution du nombre de maladies professionnelles par tableau pour l'année 2015 pour ceux comportant plus de 3 MP dans l'année

N° tableau	Intitulé	2011	2012	2013	2014	2015
57	Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	5304	5299	5341	5409	5451
		78,3%	78,1%	79,5%	79,4%	78,1%
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les manutentions manuelles de charges lourdes	367	369	342	389	397
		5,4%	5,4%	5,1%	5,7%	5,7%
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	482	434	355	334	395
		7,1%	6,4%	5,3%	4,9%	5,7%
030 bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	134	139	125	123	114
		2,0%	2,0%	1,9%	1,8%	1,6%
79	Lésions chroniques du ménisque	82	95	110	108	111
		1,2%	1,4%	1,6%	1,6%	1,6%
66	Rhinite et asthmes professionnels	78	63	69	68	80
		1,2%	0,9%	1,0%	1,0%	1,1%
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	87	98	66	71	74
		1,3%	1,4%	1,0%	1,0%	1,1%
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	37	46	40	42	39
		0,5%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	32	36	32	31	38
		0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
015 ter	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels	13	19	24	28	34
		0,2%	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%
25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille	21	25	20	18	27
		0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%
69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	12	22	15	14	23
		0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%
47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	12	9	12	8	9
		0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
016 bis	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	8	10	12	8	7
		0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	4	9	11	16	6
		0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%
84	Affections engendrés par les solvants organiques liquides à usage professionnel	3	6	9	5	6
		0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
6	Affections provoquées par les rayonnements ionisants	2	1	3	8	5
		0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
8	Affections causées par le ciment (aluminosilicates de calcium)	6	5	4	4	5
		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
4	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	9	4	2	1	4
		0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
051A	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants	5	7	5	2	4
		0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
015B	Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre	10	10	7	2	3
		0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
049B	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine	9	4	5	2	3
		0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
76	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile	1	7	7	4	3
		0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
Hors Tableau		21	40	61	73	118
Sous - Total		6739	6757	6677	6768	6956
		99,5%	99,6%	99,4%	99,4%	99,7%
Autres tableaux		32	29	39	43	20
		0,5%	0,4%	0,6%	0,6%	0,3%
Ensemble des maladies professionnelles Ile-de-France		6771	6786	6716	6811	6976
		5,0%	0,2%	-1,0%	1,4%	2,4%

Le tableau et la figure ci-dessous sont une synthèse illustrant le poids des Troubles Musculo-Squelettiques et des cancers liés à l'amiante sur le nombre de maladies professionnelles en 1<sup>er</sup> règlement sur les années 2014 et 2015.

Tableau 15

### Répartition par grandes catégories des maladies professionnelles en 1<sup>er</sup> règlement sur la période 2011/2015

Tableaux	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nombre	%								
TMS : Tableaux: 57, 69, 79, 97,98	5 797	86%	5 817	86%	5 840	87%	5 951	87%	6 020	86%
	5,6%		0,3%		0,4%		1,9%		1,2%	
Amiante : Tableaux 30 et 30 bis	616	9%	573	8%	480	7%	457	7%	509	7%
	4,4%		-7,0%		-16,2%		-4,8%		11,4%	
Hors tableaux (Alinéa 4)	21	0%	40	1%	61	1%	73	1%	118	2%
	5,0%		90,5%		52,5%		19,7%		61,6%	
Autres tableaux	337	5%	356	5%	335	5%	330	5%	329	5%
	-3,5%		5,7%		-5,9%		-1,5%		2,7%	
Nombre de Maladies Professionnelles en Île de-France	6771	100%	6786	100%	6716	100%	6811	100%	6 976	100%
	5,0%		0,2%		-1,0%		1,4%		2,4%	

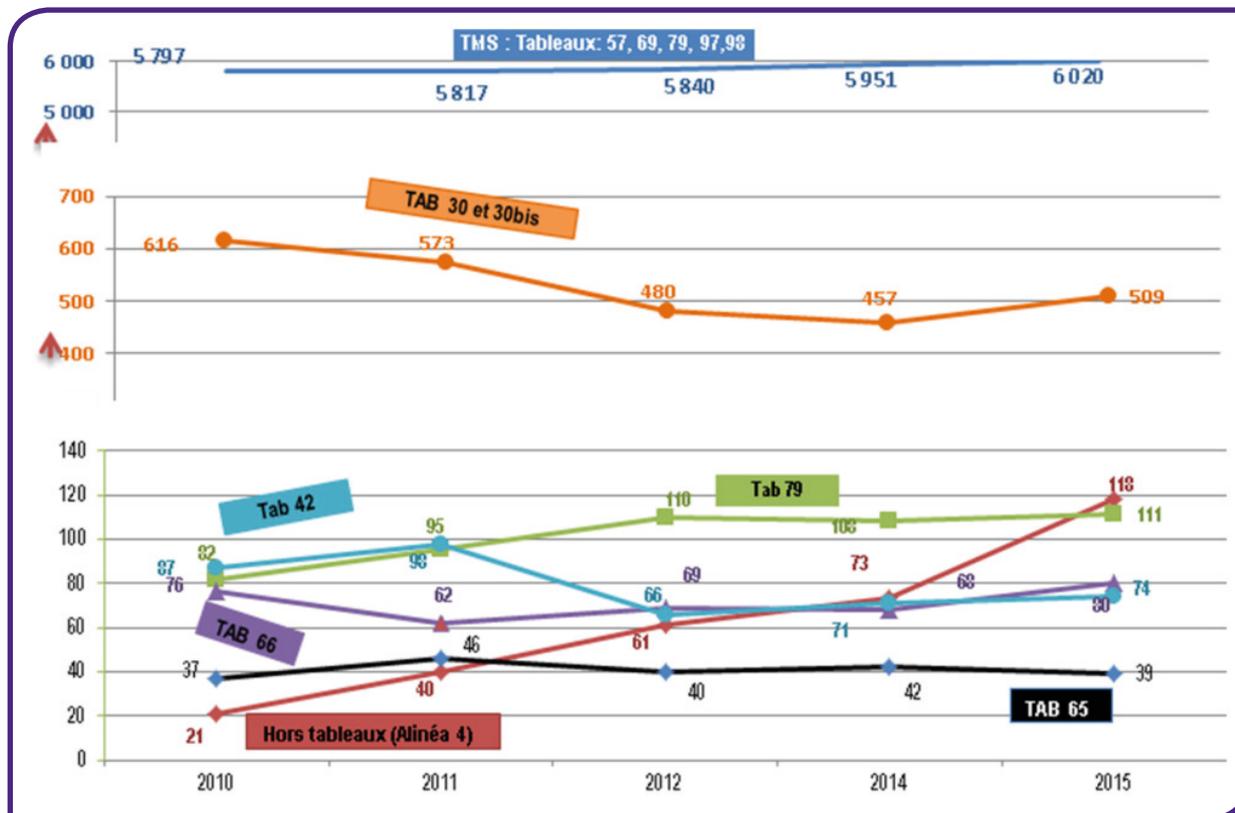
La figure 26 permet de mettre en perspective les constats réalisés sur la base du tableau 11. Effectivement, les grandes tendances des tableaux regroupant le plus de MP en 2015 se traduisent de la manière suivante :

- après un léger ralentissement du nombre de MP relevant des Troubles Musculo Squelettique en 2013, les affections péri-articulaires continuent de croître,
- les pathologies relevant des tableaux 30 «Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante» et 42 «Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels» ont diminué significativement ces 5 dernières années malgré une inflexion à la hausse en 2015,
- les affections des tableaux 66 «Rhinite et asthmes professionnels» et 65 «Lésions eczématiformes de mécanisme allergique» sont en moyenne stables depuis 2010 avec des oscillations autour d'une valeur moyenne de 71 MP en 1<sup>er</sup> règlement pour le tableau 66 et 41 MP pour le tableau 65.

Pour des raisons graphiques, la figure 26 fait l'objet d'une adaptation d'échelle afin de représenter l'ensemble des MP.

Figure 26

### Évolution du nombre de maladies professionnelles des principaux tableaux en Ile-de-France sur les 5 dernières années



## ■ SINISTRALITÉ SECTORIELLE

Le tableau suivant fait état de la répartition des principales maladies professionnelles imputées aux entreprises par codes NAF (regroupement au niveau 2).

Dans le prolongement des remarques énoncées précédemment, l'analyse sectorielle ci-après, compte tenu du poids des TMS, est mécaniquement triée par le nombre de TMS reconnus, et rend donc principalement compte des secteurs pourvoyeurs de MP TMS.

Néanmoins, l'étude de certaines singularités, identiques à l'année 2014, révèle que :

- les activités répertoriées dans le secteur des « Travaux de construction spécialisés » concentrent non seulement un nombre important de TMS mais également le plus grand nombre de maladies relatives à l'amiante. Ce secteur est par ailleurs celui dans lequel la pluralité de MP (parmi celles sélectionnées) est la plus importante,
- le plus grand nombre de pathologies relevant du tableau 66 « Rhinite et asthmes professionnels » est observé pour les salariés des activités des « Industries alimentaires »,
- les activités identifiées sous le regroupement « Autres Services Personnels », sont à l'origine de presque 50 % des MP reconnues au titre du tableau 65 « Lésions eczématiformes de mécanisme allergique »,
- les activités regroupées sous le code NAF « Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » enregistrent non seulement le plus grand nombre d'accidents du travail avec arrêt (10 % des AT 2015) mais également le plus grand nombre de TMS (10 % du nombre total de TMS imputés en 1<sup>er</sup> versement en 2015).

Tableau 16

**Classement des codes NAF (niveau 2) par grandes catégories de maladies professionnelles et répartition du nombre de maladies professionnelles 2015 pour chaque regroupement**

Code	NAF niveau 2 Libellés	TMS	Amiante		Autres MP hors cancer				Total IDF
			Cancers 30B	Autres 30A	66 Rhinite et asthmes professionnels	42A Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	65A Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	Autres MP dont alinéa 4	
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	608	1		2	1	2	12	626
43	Travaux de construction spécialisés	558	5	16	1	14	3	14	611
56	Restauration	442			4	1	2	7	456
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	408			5	2	2	5	422
96	Autres services personnels	171			13		19	5	208
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	192	1	1				13	207
87	Hébergement médico-social et social	183			1		1	5	190
86	Activités pour la santé humaine	168		2	5			7	182
88	Action sociale sans hébergement	168					2	2	172
55	Hébergement	162			2			1	165
41	Construction de bâtiments	152		1		6		1	160
10	Industries alimentaires	127			18		2	3	150
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	143		1	2			4	150
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	123	2	1	1	1		4	132
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	126				3		2	131
68	Activités immobilières	101			1		2	4	108
42	Génie civil	87		2		4		3	96
29	Industrie automobile	80	2	2		2		2	88
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	67	1	4	2	2	1	5	82
XX	non renseigné	758	97	344	5	18	2	91	1 315
Total analyse *		4 824	109	374	62	54	38	190	5 651
Autres codes NAF2		1 196	5	21	18	20	1	64	1 325
Total Île-de-France		6 020	114	395	80	74	39	254	6 976

\*Représentation des 20 premiers codes NAF possédant le + grand nombre MP en 2015.

Le tableau 17 ci-après permet de constater que quel que soit le secteur d'activité, la plupart des indicateurs enregistre une hausse plus ou moins marquée, à l'exception :

- du CTR 1, pour lequel une diminution de journées indemnisées et nouvelles IP est visible,
- des nouvelles IP pour les activités du CTN D relevant du CTR 5.

De plus, nous pouvons observer que :

- les activités des CTN B,D et I concentrent 47% des MP reconnues en 1<sup>er</sup> règlement,
- les activités du CTN D présentent le plus grand nombre de journées indemnisées

## ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ 2015 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Tableau 17

Principales données de sinistralités des maladies professionnelles (MP) 2015 par CTR et CTN

CTR	CTN	Nombre de SE	Nombre de salariés	Nombre d'heures travaillées	Nombre MP en premier règlement	Nouvelles victimes en premier règlement	Nombre de journées IT	Nouvelles IP			Nouvelles victimes ayant une IP	Décès	Somme des taux IP	Nombre moyen d'IJ	Moyenne des taux IP
								dont IP avec taux <10%	dont IP avec taux ≥10%	Total					
01	AA	13 609	250 862	372 227 662	493	454	103 474	187	120	307	262		3 552	210	12
		0,6%	-1,1%	-2,7%	1,9%	5,8%	-3,6%	-19,0%	29,0%	-5,2%	-0,4%	-100%	5,2%	-5,3%	11,0%
02	BB	62 545	307 729	464 913 407	892	817	199 329	311	207	518	446	1	5 692	223	11
		1,9%	2,6%	1,3%	5,6%	6,8%	15,1%	6,9%	21,1%	12,1%	11,2%	0,0%	11,6%	9,0%	-0,5%
03	CC	77 575	702 154	965 605 046	577	533	125 807	210	134	344	301	1	3 627	218	11
		5,6%	2,2%	1,1%	2,1%	5,1%	0,7%	2,9%	26,4%	11,0%	12,3%	0,0%	30,9%	-1,4%	18,0%
04	EE	958	47 481	68 499 394	118	98	25 369	41	19	60	52	1	589	215	10
		-0,6%	1,1%	-1,3%	16,8%	5,4%	23,4%	5,1%	-9,5%	0,0%	4,0%	0,0%	-25,3%	5,6%	-25,3%
	FF	6 493	43 892	65 847 045	239	216	62 092	88	51	139	119		1 235	260	9
		0,9%	4,9%	4,1%	18,3%	15,5%	24,9%	33,3%	27,5%	31,1%	33,7%	0,0%	21,4%	5,6%	-7,4%
05	DD	69 186	499 207	771 051 663	1 273	1 139	301 348	475	176	651	539		5 081	237	8
		3,8%	3,5%	3,4%	1,1%	2,8%	10,8%	-5,0%	14,3%	-0,5%	3,1%	0,0%	10,2%	9,5%	10,7%
	GG	129 468	689 084	999 746 782	536	485	112 344	196	93	289	246		2 478	210	9
		0,9%	1,7%	1,2%	0,8%	1,5%	6,3%	-19,0%	6,9%	-12,2%	-9,9%	0,0%	-3,3%	5,5%	10,1%
06	HH	90 542	1 462 155	2 009 455 336	408	369	71 554	152	71	223	184	1	2 325	175	10
		5,5%	3,6%	4,8%	14,3%	16,4%	21,0%	-3,8%	39,2%	6,7%	12,9%	-66,7%	5,7%	5,9%	-0,9%
	II	57 629	705 811	1 019 406 465	1 128	1 023	253 384	420	199	619	530		4 968	225	8
		3,1%	4,3%	2,9%	5,2%	6,0%	7,1%	9,1%	21,3%	12,8%	13,2%	0%	15,1%	1,8%	2,1%
ZZ		0	0	0	1 312	1 217	212 864	592	503	1 095	997	51	28 661	162	26
		0,0%	0,0%	0,0%	-5,9%	-5,7%	-11,7%	0,2%	-12,4%	-6,0%	-5,4%	10,9%	-7,8%	-6,1%	-1,9%
Île-de-France		508 005	4 708 375	6 736 752 800	6 976	6 351	1 467 565	2 672	1 573	4 245	3 676	55	58 208	210	14
		3,1%	2,9%	2,5%	2,4%	3,5%	5,6%	-1,3%	7,8%	1,9%	3,5%	-1,8%	0,6%	3,1%	-1,2%
France		2 267 724	18 449 720	27 325 936 136	50 900	46 810	10 838 770	16 038	9 471	25 509	/	381	365 210	213	14
		0,6%	0,9%	0,7%	0,1%	0,3%	4,2%	0,8%	-0,8%	0,2%	/	3,5%	1,4%	4,1%	1,2%
Poids IDF / France		22%	26%	25%	14%	14%	14%	17%	17%	17%	/	14%	16%		

## ■ FOCUS SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Avant de poursuivre l'analyse, il convient de se rappeler que le processus de comptabilisation des MP ne fait apparaître que les maladies reconnues.

Les TMS peuvent être reconnus comme maladies professionnelles à partir des cinq tableaux détaillés ci-après.

Le dénombrement des victimes de TMS par tableau confirment les répartitions identifiées précédemment et en particulier le nombre très important de victimes des affections du tableau 57.

En complément, relevons que le poids francilien dans l'ensemble des «Lésions chroniques du ménisque» atteint 20%.

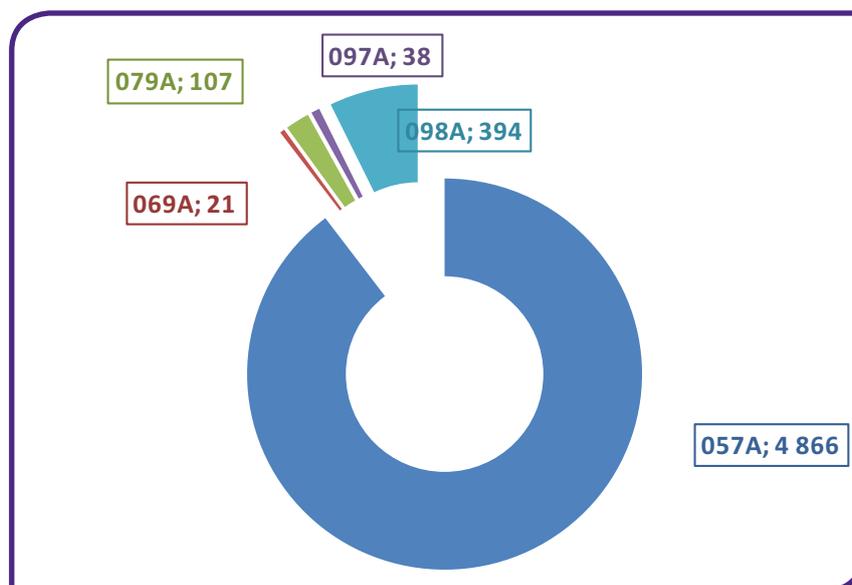
Tableau 18

### Sinistralité par nature TMS et victimes pour l'année 2015 pour l'Ile-de-France et la France

Tableau de MP	TMS - MP en 1er règlement (Victimes) 2015		Poids IDF / France
	Ile-de-France	France	
57 / Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	4 866 2,1%	36 779 1,5%	13%
69 / Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	21 50,0%	135 3,8%	16%
79 / Lésions chroniques du ménisque	107 4,9%	524 7,8%	20%
97 / Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	38 22,6%	495 7,1%	8%
98 / Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les manutentions manuelles de charges lourdes	394 1,5%	2 926 -3,2%	13%
<b>Total TMS</b>	<b>5 426 2,4%</b>	<b>40 859 1,3%</b>	<b>13%</b>
Nombre de salariés	4 708 375 2,9%	18 449 720 0,9%	26%
IF TMS	1,15 -0,5%	2,21 0,4%	/

Figure 27

### Répartition par tableau du nombre de personnes atteintes de TMS d'origine professionnelle prise en charge par la branche AT/MP pour l'année 2015



Le tableau ci-après présente les évolutions respectives des syndromes et de leur localisation pour les MP du tableau 57 « Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail ».

En 2015, comme pour les années précédentes ces affections touchent principalement :

- les poignets, mains ou doigts dans près d'un cas sur deux,
- l'épaule dans environ un tiers des cas.

L'examen des évolutions respectives des différents syndromes et le détail de leur localisation révèle les distinctions suivantes :

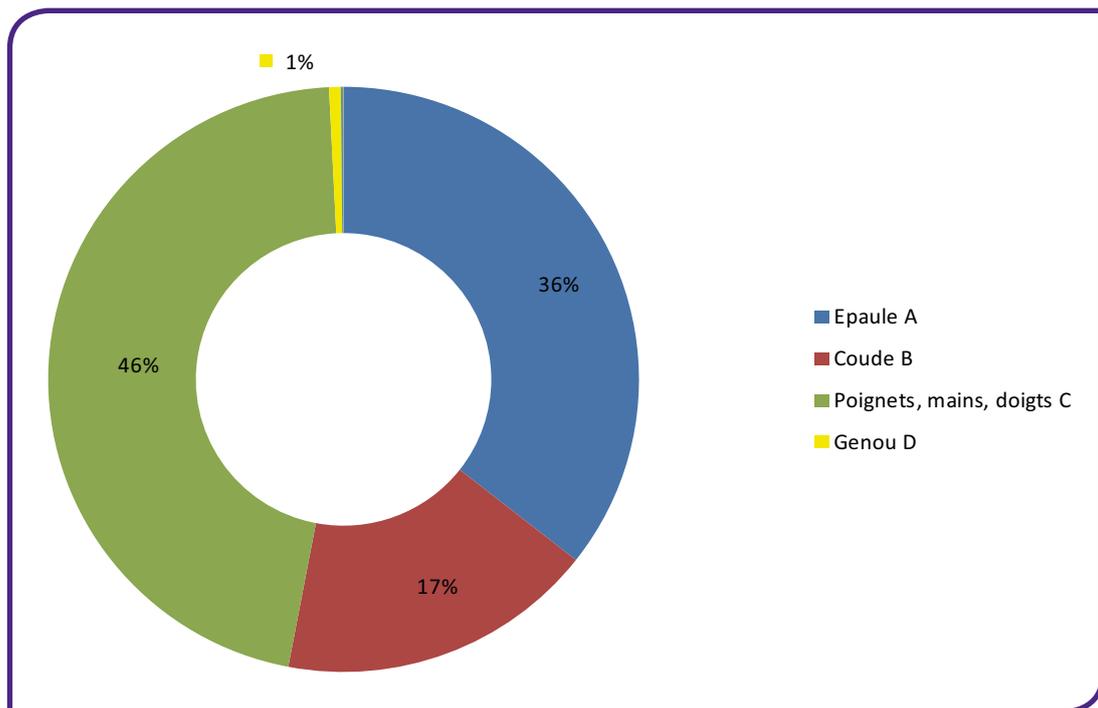
- le nombre de TMS du coude continue d'augmenter depuis 5 ans,
- la plupart des TMS progressent ou stagnent en 2015 par rapport à l'année précédente hormis pour les syndromes affectant le genou,
- Les pathologies affectant les mains, poignets et doigts retrouvent quasiment leur niveau de 2011, niveau le plus bas de ces 5 dernières années partir de 2011.

**Tableau 19**

**Répartition 2015 des TMS du tableau 57 par syndrome**

Localisation (syndrome lettre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	% Tableau 57
Epaule A	1 686	1 832	1 792	1 769	1 867	1 940	35,6%
	21%	9%	-2%	-1%	6%	4%	
Coude B	791	869	889	926	928	949	17,4%
	12%	10%	2%	4%	0,2%	2%	
Poignets, mains, doigts C	2 512	2 552	2 573	2 588	2 572	2 519	46,2%
	15%	2%	1%	1%	-1%	-2%	
Genou D	33	34	32	45	31	35	0,6%
	-23%	3%	-6%	41%	-31%	13%	
Cheville, pied E	3	5	2	6	6	6	0,1%
	-63%	67%	-60%	200%	0%	0%	
Association de plusieurs syndromes du tableau Z	41	12	11	7	5	2	0,04%
	-74%	-71%	-8%	-36%	-29%	-60%	
Total tableau 57	5 066	5 304	5 299	5 341	5 409	5 451	100%
	13%	5%	-0,09%	0,79%	1,27%	0,78%	

Figure 28  
Répartition par localisation du tableau 57 pour l'année 2015



Le tableau ci-après met l'accent sur les évolutions sectorielles des principaux syndromes présentés ci-dessus et fait apparaître le poids du compte spécial dans l'imputation des MP.

Ainsi, l'observation des principales données indique :

- une baisse entre 2014 et 2015 du nombre de MP 57 imputées au compte spécial,
- la part de TMS de l'épaule portée au compte spécial diminue sensiblement plus vite que la part des TMS des autres membres supérieurs,
- le CTN D est le seul à présenter une baisse des TMS de l'épaule,
- les activités du CTN F ont un indice de fréquence significativement plus élevé, tous syndromes confondus que les autres CTN.

Tableau 20

## Indice de fréquence des TMS MP par CTN entre 2014 et 2015

CTN / C/PTE SPECIAL	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Z	Total général
Salariés en milliers	250 862	307 729	702 154	499 207	47 481	43 892	689 084	1 462 155	705 811	0	4 708 375
Epaule (A)											
Nombre de syndromes	146	288	172	353	34	77	159	78	346	287	1 940
IF	0,6	0,9	0,2	0,7	0,7	1,8	0,2	0,1	0,5	0,0	0,4
Coude (B)											
Nombre de syndromes	95	109	102	213	32	46	92	58	129	73	949
IF	0,4	0,4	0,1	0,4	0,7	1,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,2
Poignets - mains - doigts (C)											
Nombre de syndromes	154	218	189	595	39	95	199	211	541	278	2 519
IF	0,6	0,7	0,3	1,2	0,8	2,2	0,3	0,1	0,8	0,0	0,5
Genou (D)											
Nombre de syndromes	0	19	5	2	0	0	3	0	1	5	35
IF	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cheville - pieds (E)											
Nombre de syndromes	0	0	3	1	0	0	0	0	0	2	6
IF	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Association de plusieurs syndromes du tableau (Z)											
Nombre de syndromes	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
IF	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total général tableau 57 tous syndromes											
Nombre de syndromes	395	634	471	1 164	105	218	453	348	1 017	646	5 451
IF	1,57	2,06	0,67	2,33	2,21	4,97	0,66	0,24	1,44	/	1,16
Salariés en milliers	253 658	299 916	687 063	482 403	46 985	41 830	677 518	1 410 880	676 967	0	4 577 220
Epaule (A)											
Nombre de syndromes	145	245	145	364	33	77	141	73	302	342	1 867
IF	0,6	0,8	0,2	0,8	0,7	1,8	0,2	0,1	0,4	0,0	0,4
Coude (B)											
Nombre de syndromes	96	123	104	207	20	28	102	65	130	53	928
IF	0,4	0,4	0,2	0,4	0,4	0,7	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2
- mains - doigts © Poignets											
Nombre de syndromes	166	239	209	599	33	80	209	190	529	318	2 572
IF	0,7	0,8	0,3	1,2	0,7	1,9	0,3	0,1	0,8	0,0	0,6
Genou (D)											
Nombre de syndromes	2	23	3	1	0	0	0	1	1	0	31
IF	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cheville - pieds €											
Nombre de syndromes	0	1	1	0	0	1	2	0	0	1	6
IF	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Association de plusieurs syndromes du tableau (Z)											
Nombre de syndromes	0	1	0	1	1	0	1	0	0	1	5
IF	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total général tableau 57 tous syndromes											
Nombre de syndromes	409	632	462	1 172	87	186	455	329	962	715	5 409
IF	1,61	2,11	0,67	2,43	1,85	4,45	0,67	0,23	1,42	/	1,18
Evolution 2015/2014 de l'IF											
Nombre de syndromes tableau 57	-3,4%	0,3%	1,9%	-0,7%	20,7%	17,2%	-0,4%	5,8%	5,7%	-9,7%	0,8%
Epaule A	0,7%	17,6%	18,6%	-3,0%	3,0%	0,0%	12,8%	6,8%	14,6%	-16,1%	3,9%
Coude B	-1,0%	-11,4%	-1,9%	2,9%	60,0%	64,3%	-9,8%	-10,8%	-0,8%	37,7%	2,3%
Poignets - mains - doigts C	-7,2%	-8,8%	-9,6%	-0,7%	18,2%	18,8%	-4,8%	11,1%	2,3%	-12,6%	-2,1%
Genou D	-100,0%	-17,4%	66,7%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	12,9%
Cheville - pieds E	0,0%	-100,0%	200,0%	0,0%	0,0%	-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Association de plusieurs syndromes du tableau Z	0,0%	-100,0%	0,0%	-100,0%	-100,0%	0,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-60,0%
IF tableau 57	-2,3%	-2,2%	-0,2%	-4,0%	19,4%	11,7%	-2,1%	2,1%	1,4%	/	-2,0%

Le poids régional des TMS est globalement inférieur ou égal à 10% pour la majorité des CTN, seuls les CTN B, D et I présentent des poids supérieurs ou égal à 14%. Ces poids sont à corrélérer avec le poids francilien des effectifs salariés dans ces secteurs.

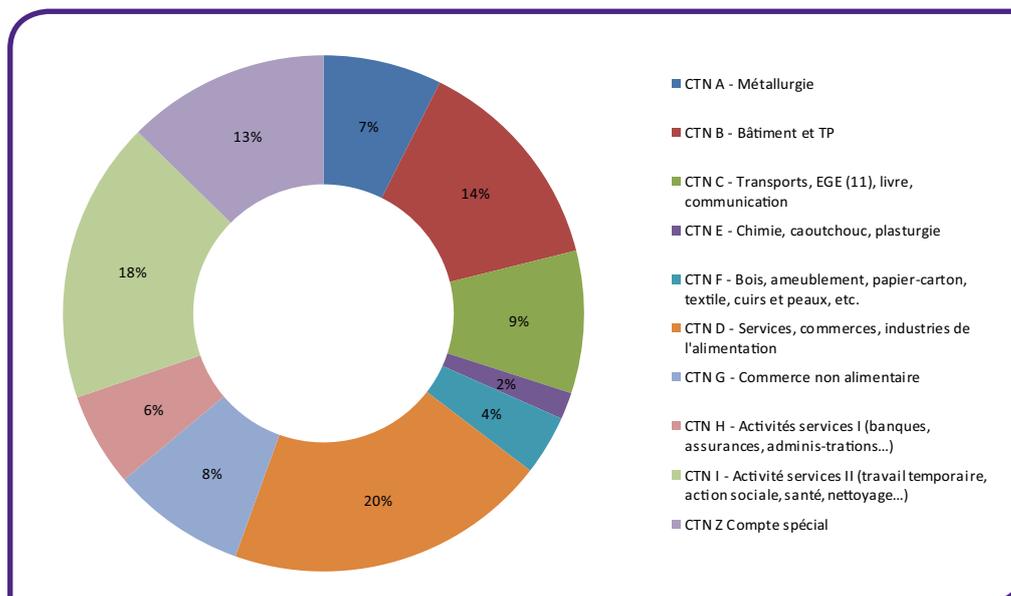
Tableau 21

## Nombre de victimes de TMS par CTN en 2015 en Ile-de-France

CTR	CTN	Nombre de victimes TMS	Poids TMS
01	CTN A - Métallurgie	400	7%
		4%	
02	CTN B - Bâtiment et TP	744	14%
		6%	
03	CTN C - Transports, de l'eau du gaz, de l'électricité, du livre, et de la communication	484	9%
		3%	
04	CTN E - Chimie, caoutchouc, plasturgie	91	2%
		8%	
	CTN F - Bois, ameublement, papier-carton, textile, cuirs et peaux, etc.	203	4%
05	CTN D - Services, commerces, industries de l'alimentation	1 089	20%
		1%	
	CTN G - Commerce non alimentaire	454	8%
06	CTN H - Activités services I (banques, assurances, administrations...)	318	6%
		9%	
	CTN I - Activité services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)	959	18%
Total des 9 CTN hors bureaux et sièges		4 742	87%
Compte spécial MP (CTN Z)		684	13%
		-12%	
Total TMS Ile-de-France		5 426	100%

Figure 29

## Répartition du nombre de victimes TMS par secteur d'activité en 2015



Le tableau ci-dessous fait apparaître la sinistralité sectorielle répartie par codes NAF en fonction de leur indice de fréquence TMS. Bien que l'on évite de calculer en principe un indice de fréquence pour les maladies professionnelles compte tenu de la variabilité des délais de latence et durées d'exposition d'une maladie à l'autre et de la difficulté à définir le nombre de salariés auquel rapporter le nombre de cas, cette démarche est applicable dans le cas particulier des TMS du fait des délais courts de prise en charge et du nombre spécifique de ces affections.

## ■ FOCUS SUR LES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

La prévention des cancers d'origine professionnelle fait partie des priorités de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels depuis de nombreuses années. Ce focus présente les principales statistiques sur les cancers d'origine professionnelle pris en charge au niveau de la branche AT/MP.

La part des cancers liés à l'amiante étant prépondérante, les évolutions des dénombrements ont été réalisées en distinguant les cancers de l'amiante des autres.

Il apparaît qu'au cours des 5 dernières années la part des cancers liés à l'amiante diminue tant en nombre qu'en pourcentage au profit de cancers non liés à l'amiante. Alors que les MP «Cancers hors amiante» représentaient 13% des MP reconnues en 2011, elles représentent, en 2015, 23% de l'ensemble des MP.

Le nombre de cancers d'origine professionnelle reconnus semble se stabiliser sur la dernière période de 5 ans.

Tableau 22

### Dénombrement des cancers professionnels avec une 1<sup>ère</sup> indemnisation de 2010 à 2015

Cancers d'origine professionnelle		2011	2012	2013	2014	2015
En nombre	Amiante	238	246	202	206	198
	Hors amiante	36	47	52	50	60
	<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>293</b>	<b>254</b>	<b>256</b>	<b>258</b>
En%	Amiante	87%	84%	80%	80%	77%
	Hors amiante	13%	16%	20%	20%	23%

Une analyse plus fine de l'évolution des cancers d'origine professionnelle apporte les renseignements suivants :

- les cancers d'origine professionnelle s'infléchissent en 2013, marquant une rupture avec les 3 années précédentes qui voyaient croître le nombre de cancers professionnels,
- les cancers broncho-pulmonaires sont les cancers professionnels les plus fréquents en 2015. Quelle que soit l'évolution des cancers professionnels sur les 5 dernières années connues, la part des cancers broncho-pulmonaire dans l'ensemble des cancers d'origine professionnelle reste constante. L'amiante est le principal agent en cause,
- les cancers de la vessie et des voies urinaires (tableau 15ter et 16bis) semblent croître exponentiellement depuis 2010, Alors que 2 MP étaient reconnues en 2009, 34 cancers ont été répertoriés en 2015, le niveau le plus haut des cinq dernières années. Un délai de 10 à 25 ans s'écoule généralement entre l'exposition et la survenue de la maladie. Cette hausse s'explique en partie par les expérimentations et campagnes relatives au repérage des cancers de la vessie d'origine professionnelle réalisées depuis 2008,
- les cancers du sang (leucémies) principalement liés à une exposition au benzène ou à des rayonnements ionisants sont peu visibles en Ile-de-France avec une maladie reconnue en 2015 (leucémies aiguës du tableau 4 bis),
- les cancers ORL, impactant principalement les fosses nasales ou l'ethmoïde, sont principalement liés à une exposition aux poussières de bois. On en dénombre 7 en Ile-de-France pour l'année 2015.

Tableau 23

**Dénombrement par tableau et syndrome des cancers professionnels avec une 1<sup>ère</sup> indemnisation de 2011 à 2015**

N° Tableau	Libellé tableau de MP	Code syndrome	Maladie (syndrome)	2011	2012	2013	2014	2015
004	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant	AC910	leucémie aiguë lymphoblastique à l'exclusion des leucémies aiguës avec des antécédents d'hémopathies			1		
		AC920	Leucémies aiguës myéloblastiques à l'exclusion des leucémies aiguës avec des antécédents d'hémopathies	1	1	1	1	1
		AC95X	Leucémies	2				
		AD46X	Syndromes myélodysplasiques acquis et non médicamenteux					
		AD471	Syndromes myéloprolifératifs	4	3			2
006	Affections provoquées par les rayonnements ionisants	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif par inhalation	1			1	1
		AC95X	Leucémies	1		2	2	1
010 ter	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que le chromate de zinc	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif		3	4	1	1
		BC300	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que le chromate de zinc : Cancer des cavités nasales					1
015T	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitrosodibutylamine et ses sels	AC67X	Lésions malignes primitives de l'épithélium vésical dues aux substances de la liste A	8	15	13	15	12
		AC67Y	Tumeur primitive de l'épithélium urinaire			7	9	19
		BC67X	Lésions malignes primitives de l'épithélium vésical	3	3	3	4	3
016 bis	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	AC44X	Epithéliomas primitifs de la peau					
		BC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	1			1	
		CC67X	Tumeur primitive de l'épithélium urinaire (vessie, voies excrétrices supérieures) confirmée par examen histopathologie ou cytopathologie	6	10	12	7	7
020 bis	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales	AC34X	Cancer bronchique primitif		1			
025	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	1	1	3	3	5
030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	CC34X	Dégénérescence maligne broncho-pulmonaire compliquant des lésions bénignes	15	12	9	6	9
		DC450	Mésothéliome malin primitif de la plèvre	90	89	64	73	71
		DC451	Mésothéliome malin primitif du péritoine	3	1	2	4	3
		DC452	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante : Mésothéliome malin primitif du péricarde	1				
		EC384	Autres tumeurs pleurales primitives		1	1		1
		ZR69X	Association de plusieurs syndromes du tableau	2	4	1		
030 bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	127	139	125	123	114
036 bis	Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées utilisées dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, extraits aromatiques, résidus de craquage	AC44X	Epithélioma primitif de la peau	1	1			
045	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E	CC220	Carcinome hépatocellulaire post hépatite à virus C				1	
047	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	BC300	Carcinome des fosses nasales	2	1	1		1
		BC31X	Cancer primitif de l'ethmoïde et des sinus de la face	5	8	5	5	6
<b>Total analyse cancers d'origine professionnelle</b>				<b>274</b>	<b>293</b>	<b>254</b>	<b>256</b>	<b>258</b>

# Données financières

À l'instar de l'évolution du nombre d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles, la variation entre 2013 et 2015 des coûts associés à la réparation de ces risques est sensiblement à la hausse, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'évolution du coût des incapacités permanentes (IP). Nous remarquons par ailleurs que cette évolution des conséquences des IP est étroitement liée à la hausse du coût des IP AT cumulée à celle des IP Trajet. Le coût des IT continue de croître sur la dernière période triennale alors que celui des IP est marqué par une rupture sur l'année 2014. Dans le prolongement de ces constats, le coût moyen d'une IT retrouve son niveau de 2013, tandis que le coût moyen d'une IP est, en fonction des années, 6 à 8 fois supérieur aux coûts des IP liées aux accidents de travail ou accidents de trajet.

Tableau 24

## Évolution des principaux indicateurs financiers sur la période triennale 2012/2015

Statistiques technologiques régionales AT MP TJ *	2013	2014	2015	Variation 2015/2014 en %	France	Poids IDF/France
Coût IT sinistralité AT	480 905	502 151	503 155	0%	3 863 000	19%
Coût IT sinistralité MP	87 062	87 862	93 461	6%		
Coût IT sinistralité TJ	124 595	124 002	124 145	0%		
Coût total IT toutes sinistralités	692 561	714 015	720 761	1%		
Coût IP sinistralité AT	219 962	189 017	214 791	14%	4 337 000	13%
Coût IP sinistralité MP	245 293	268 753	263 673	-2%		
Coût IP sinistralité TJ	87 741	68 714	83 117	21%		
Coût total IP toutes sinistralités	552 996	526 483	561 581	7%		
Coût total IT+ IP	1 245 557	1 240 498	1 282 342	3%	8 200 000	16%

Coût moyen sinistralité AT	6 548	6 346	6 548	3%
Coût moyen sinistralité MP	49 487	52 359	51 195	-2%
Coût moyen sinistralité TJ	7 631	7 504	7 985	6%

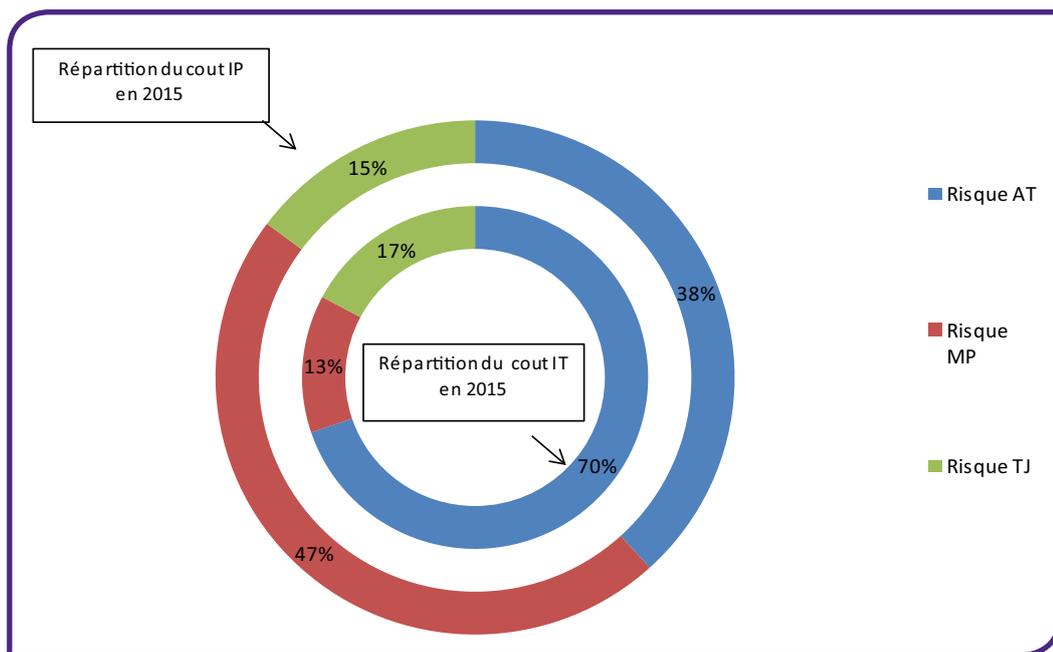
\*en milliers d'euros recours déduits.

La figure 30 illustre dans le même temps :

- le poids des accidents du travail (70 %) dans le coût des interruptions temporaires,
- le poids des maladies professionnelles dans le coût des IP (47 %).

Figure 30

## Répartition des coûts IT IP par risque AT/MP et Trajet en 2015



L'examen du détail de la répartition des frais par grand secteur d'activité fournit les indications suivantes :

- le coût des IT liées aux accidents du travail est 5 fois supérieur à celui du coût des IT liées aux maladies professionnelles. Les frais liés à l'indemnisation des Incapacités Permanentes sont sensiblement équivalents pour le risque accident du travail et pour le risque maladie professionnelle,
- le CTR 3 est le secteur d'activité pour lequel les frais liés aux interruptions temporaires IT sont les plus élevés, il représente à lui seul plus de 20 % du coût régional des IT pour le risque Accident du Travail. A contrario, le CTR 4 est le secteur d'activité générant les coûts IT les plus faibles avec un poids de l'ordre de 2 % du coût global régional des IT,
- pour le risque Accident du Travail, le CTR 2 est le secteur d'activité présentant le coût moyen le plus élevé, alors que pour le risque Maladie Professionnelle le CTR 1 affiche le coût moyen le plus important,
- les frais imputés au CTN Z sont particulièrement représentatifs, notamment pour les coûts associés aux maladies professionnelles, en ce qui concerne les IP et capitaux mortels. Il concentre, pour les risques AT et MP, 35 % du montant total pour les frais associés au IP (et 61 % du montant total des IP liées aux maladies professionnelles),
- les secteurs d'activité du CTR 6 génèrent près de 50 % du coût des IT trajet, le CTR 1 étant le secteur pour lequel le coût moyen de la sinistralité trajet est le plus élevé.

Tableau 25 a

## Répartition des principaux indicateurs financiers par secteur d'activité en 2015 - Risque AT

Sinistralité AT 2015	01	02	03	04		05		06		ZZ	Île-de-France
	AA	BB	CC	EE	FF	DD	GG	HH	II		
Coût IT	26 320	78 837	108 618	3 677	6 592	76 065	57 016	36 684	101 233	8 112	503 155
	1,5%	-0,5%	0,2%	-5,1%	-4,1%	2,0%	-0,7%	-1,3%	1,4%	-8,6%	0,2%
Montant IC recours déduits	598	1 645	1 780	90	137	1 529	1 191	773	2 144	257	10 144
	10,4%	6,3%	4,4%	49,7%	-25,5%	6,2%	-3,3%	-1,1%	2,7%	27,8%	3,7%
Montant IP recours déduits	11 685	30 206	28 385	1 966	1 562	18 862	18 745	16 099	25 301	3 561	156 370
	35,9%	-9,9%	3,9%	22,4%	-33,2%	26,6%	2,2%	41,8%	-1,0%	51,3%	7,2%
Montant capitaux mortel recours déduits	950	10 922	14 246	475	950	5 698	3 324	4 274	6 490	950	48 277
	-66,6%	15,1%	200,0%	0,0%	-49,9%	500,0%	-29,8%	50,0%	32,5%	100,0%	44,7%
Coût IP	13 232	42 773	44 411	2 531	2 649	26 090	23 260	21 145	33 934	4 767	214 791
	10,4%	-4,0%	31,5%	18,2%	-40,1%	50,9%	-4,3%	41,1%	4,3%	57,3%	13,6%
Coût total IT IP sinistralité AT	39 552	121 610	153 029	6 208	9 241	102 154	80 276	57 829	135 167	12 879	717 945
	4%	-2%	8%	3%	-18%	11%	-2%	11%	2%	8%	4%
Nombre AT en premier versement	5 156	12 974	21 193	795	1 265	21 001	13 087	9 951	24 226		109 648
	-4,0%	-3,8%	-1,5%	-1,4%	-1,3%	0,93%	2,5%	5,6%	3,4%	0,0%	0,7%
Coût moyen sinistralité AT	7 671	9 373	7 221	7 809	7 305	4 864	6 134	5 811	5 579		6 548
	8,6%	2,1%	9,3%	4,6%	-17,1%	10,3%	-4,2%	5,1%	-1,2%	0,0%	3,2%

\*en milliers d'euros recours déduits.

Source : Données régionales AT/MP issues de la procédure 211C statistiques technologiques AT/MP.

Tableau 25 b

## Répartition des principaux indicateurs financiers par secteur d'activité en 2015 - Risque MP

Sinistralité MP 2015*	01	02	03	04		05		06		ZZ	Île-de-France
	AA	BB	CC	EE	FF	DD	GG	HH	II		
Coût IT	7 386	14 629	8 838	1 597	3 712	16 928	7 398	5 428	12 991	14 553	93 461
	0,1%	16%	4%	15%	21%	8%	8%	32%	6%	-8%	6%
Montant IC recours déduits	398	698	433	68	184	1 027	413	306	856	1 307	5 690
	-18,2%	10,0%	2,5%	-22,2%	40,4%	-1,2%	-17,8%	-7,4%	9,0%	-3,4%	-1,4%
Montant IP recours déduits	15 973	20 971	14 295	2 280	3 017	11 529	7 402	9 276	10 833	136 290	231 867
	45,7%	2,3%	87,4%	-41,2%	-7,2%	38,0%	26,1%	37,5%	18,2%	-14,9%	-1,9%
Montant capitaux mortel recours déduits	0	475	475	475	0	0	0	475	0	24 217	26 117
	-100%	0%	0,6%	0%	0%	0%	0%	-66,6%	0%	11%	-1,7%
Coût IP	16 371	22 144	15 203	2 822	3 201	12 556	7 815	10 057	11 689	161 815	263 673
	22,6%	2,5%	78,3%	-36,4%	-5,4%	33,7%	22,6%	18,3%	17,5%	-11,7%	-1,9%
Coût total IT IP	23 757	36 773	24 041	4 419	6 913	29 484	15 213	15 486	24 680	176 368	357 134
	15%	7%	41%	-24%	7%	18%	15%	23%	11%	-11%	0%
Nombre MP en premier versement	493	892	577	118	239	1 273	536	408	1 128	1 312	6 976
	1,9%	5,6%	2,1%	16,8%	18,3%	1,1%	0,8%	14,3%	5,2%	-5,9%	2,4%
Coût moyen sinistralité MP	48 189	41 226	41 666	37 449	28 926	23 161	28 383	37 955	21 879	134 427	51 195
	12,5%	1,7%	38,0%	-35,1%	-9,4%	16,2%	13,9%	7,5%	5,6%	-5,9%	-2,2%

\*en milliers d'euros recours déduits.

Source : Données régionales AT/MP issues de la procédure 211C statistiques technologiques AT/MP

Tableau 25c

## Répartition des principaux indicateurs financiers par secteur d'activité en 2015 - Risque TRAJET

Sinistralité TRAJET 2015*	01	02	03	04		05		06		ZZ	Île-de-France
	AA	BB	CC	EE	FF	DD	GG	HH	II		
Coût IT	7 357	7 907	18 529	1 279	1 119	18 145	15 217	28 273	23 343	2 976	124 145
	-8%	7%	0%	-36%	-16%	2%	1%	3%	0%	0%	0%
Montant IC recours déduits	148	153	374	33	24	333	350	729	567	53	2 764
	12%	47%	38%	81%	-31%	9%	7%	7%	2%	-14%	11%
Montant IP recours déduits	7 801	4 559	6 691	174	853	7 114	6 899	13 017	9 548	903	57 560
	124%	136%	13%	-56%	-8%	20%	6%	30%	29%	-44%	30%
Montant capitaux mortels recours déduits	1 425	2 374	2 849	475	475	2 849	2 849	5 223	3 799	475	22 793
	-57%	-17%	201%	0	1%	-14%	0%	120%	-24%	-50%	3%
Coût IP	9 374	7 085	9 914	682	1 352	10 296	10 098	18 969	13 914	1 432	83 117
	35%	45%	39%	63%	-6%	8%	4%	45%	8%	-46%	21%
Coût total IT IP	16 730	14 993	28 443	1 960	2 471	28 442	25 315	47 242	37 258	4 408	207 262
	12%	22%	11%	-18%	-11%	4%	2%	17%	3%	-22%	8%
Nombre TRAJET en premier versement	1 217	1 179	3 451	209	228	3 795	3 642	6 684	5 550	0	25 955
	-4%	-4%	-1%	-1%	8%	4%	2%	1%	2%	0%	1%
Coût moyen sinistralité TRAJET	13 747	12 716	8 242	9 379	10 838	7 494	6 951	7 068	6 713		7 985
	16%	27%	12%	-18%	-17%	-1%	1%	15%	1%	0%	6%

**Caisse Régionale  
d'Assurance Maladie  
d'Ile-de-France**



17-19 av. de Flandre  
75019 PARIS



[Cramif.fr](http://Cramif.fr)



[@Cramif](https://twitter.com/Cramif)

